



Les cahiers de
PROSPECTIVE
Jeunesse

Bureau de dépôt - 1050 BRUXELLES 5

Cahiers - Volume 4 - n° 3 - 3^{ème} trimestre 99

Dossier :
**"Economie souterraine
ou économie des
exclus ?" - Tome 2**

**Pays du Sud : économie informelle
ou économie populaire ?**

**Trafic international des drogues et
consommations : une lecture
géopolitique**

**Le commerce du sexe et la question
des droits de la personne et de la
santé**

**Exclusion sociale et santé : entre
valeurs et représentations**

**Participation citoyenne : production
de biens ou de sens?**

**Emploi ou ressources : des pistes
alternatives ?**

Drogue et violence: retour en force d'un mythe contemporain

Septembre 1999: rentrée politique et sociale sur les chapeaux de roue pour la nouvelle équipe gouvernementale communautaire ayant dans ses compétences l'enseignement.

On a pu ainsi prendre connaissance dans les grands quotidiens de la presse francophone des déclarations énergiques du nouveau ministre de l'Enseignement secondaire, Pierre Hazette. Ce dernier, qui reconnaît volontiers ne pas parler "chébran" et ne pas céder au souffle de la mode, se positionne résolument en doyen des exécutifs mis dans l'obligation de mettre les écoles en "état d'alerte", comme le recommande sa sagesse.

Nous nous inquiétons cependant de lire un retour en force des signifiants connus qui égrènent depuis un siècle le chapelet de la métaphore guerrière et médicale de la "Lutte contre La Drogue et La Toxicomanie", la LCLDLT décrétée pour la planète entière par les Nations Unies dès 1961: "prendre le mal à la racine, être attentif aux papiers argentés, rendre service à tout le monde (à la Nation?), couper le robinet de la drogue et éradication de celle-ci, engagement d'un spécialiste de la répression anti-drogue, dégagement d'anticorps, levée d'un corps de 84 gendarmes et 13 assistants sociaux de gendarmerie, création dans chaque école d'un "noyau d'informateurs", restauration de l'école autoritaire, bref, on le sent, c'est toute la panoplie de la grosse artillerie, que l'on croyait obsolète et vouée à la casse, qui ressort des hangars de la pensée unique pour une nouvelle croisade contre le "fléau" du siècle, La Drogue et les Drogés.

Qu'il existe des personnes dépendantes de telles ou telles drogues, nul n'en disconvient, et c'est un problème auquel il convient de répondre tout comme il existe des jeunes consommateurs de drogues illicites bien entendu, mais il est étonnant de constater qu'une fois encore le discours se crispe sur la consommation de drogues illicites. Il faut rappeler ici avec force que toutes les données épidémiologiques disponibles en Belgique et ailleurs montrent d'une façon éclatante que ce sont les drogues légales qui sont les plus dommageables en termes de santé publique: un peu plus de 40 décès pour les drogues illicites contre plusieurs dizaines de milliers de morts pour les drogues légales que sont l'alcool et le tabac en Belgique. Comme l'ont confirmé plusieurs rapports récents, notamment en France, la dangerosité des drogues n'a strictement aucun rapport avec le statut juridique et la toxicité d'une drogue est non seulement fonction de la dose et de l'usage mais surtout de la personnalité et du contexte dans lequel l'usage a lieu.

On ne le répètera donc jamais assez, il n'y a pas de drogue au singulier mais bien au pluriel.

Les drogues ne sont ni un fléau, ni une punition divine à l'instar des plaies d'Egypte, pas plus qu'une peine infligée aux individus pécheurs et mécréants, mais bien des substances végétales et synthétiques aux propriétés psychotropes très variées remplissant des fonctions anthropologiques fondamentales dans les sociétés humaines depuis l'aube des civilisations.

En principe, l'école n'est pas un lieu où l'on consomme, pas plus que le cadre professionnel, mais la guerre à la drogue que notre société subit à coup d'idées reçues et de mesures répressives et thérapeutiques, ne résoudra en rien la délicate question de la consommation de drogues dans l'enceinte de l'école, ni ailleurs.

Restaurer l'autorité à l'école est une excellente initiative, recommander une structure autoritaire en est une autre. C'est au corps enseignant et non aux forces de l'ordre d'assurer et d'incarner cette autorité manquante et notre mission est de l'y aider. Entre autorité et autoritarisme il existe une différence fondamentale qu'il importe de discerner, en particulier pour ce qui concerne la consommation des drogues illicites.

Pourquoi?

Parce que le contexte juridique actuel, tous les experts le reconnaissent, contribue à délégitimer la loi, celle sur les stupéfiants, qui fait de l'usager un délinquant à punir et un malade à traiter. Et plus la loi est délégitimée dans sa fonction de limite et de sens à suivre, plus les adultes représentant cette loi sont frappés du ridicule et d'un manque dramatique de crédibilité, surtout auprès des jeunes.

Enfin, il faut encore insister sur la distinction entre l'usage récréatif non problématique pour la personne et l'abus ou les comportements à risques, cette nuance est importante. Un travail de prévention axé sur la peur et la détection avec pour objectif unique l'abstinence n'a aucune chance d'aboutir, pire nous savons depuis des décennies, études sérieuses et reconnues à l'appui, que cette méthode produit plus de consommateurs et plus de consommations mal cadrées, autrement dit augmente le potentiel de conduites à risques, notamment pour l'adolescent qui se cherche.

La consommation de drogues, sans distinction juridique, répond à des motivations très diversifiées : détente, apaisement, ivresse, stimulation, reliance sociale, automédication, recherche du sens, etc., et il serait préjudiciable de continuer à alimenter le fantasme et le mythe de la drogue/problème. La plupart des consommateurs de drogues, toutes catégories confondues, sont des individus responsables et conscients de leurs limites qui consomment sans problème, les études les plus sérieuses à ce sujet le montrent clairement.

Ainsi, Alain Labrousse, directeur de l'OGD, évoque dans ce même numéro des Cahiers qu'il faut distinguer les " toxicomanes " des " consommateurs de drogues ". Les seconds sont socialement intégrés et gèrent leur consommation sans avoir recours, le plus souvent, aux services sanitaires ni être inquiétés par la répression policière. Usagers de cannabis, de cocaïne ou d'ecstasy, ils sont de très loin les plus nombreux dans les sociétés occidentales d'aujourd'hui. Ainsi, en France, à côté de 150 000 consommateurs d'héroïne estimés, le nombre d'usagers de cannabis, réguliers ou occasionnels, serait de 6 à 8 millions auxquels s'ajoutent 300 000 consommateurs de cocaïne et un nombre important de consommateurs d'ecstasy.

Cessons d'infantiliser les jeunes scolarisés, cessons de terroriser les consommateurs, arrêtons d'entretenir un climat malsain de suspicion généralisée qui finit par dresser les enfants contre leurs propres parents et contre les adultes de référence. Faisons le pari de l'autonomie responsable et contribuons à produire des citoyens respectueux des lois de la cité au lieu de mettre sous contrôle médical et judiciaire des jeunes tutélarisés par un système juridique dépassé et hypocrite.

Les drogues ne sont pas interdites parce qu'elles sont dangereuses, elles sont dangereuses parce qu'elles sont interdites.

Puissions-nous espérer que notre ministre de l'Enseignement secondaire tienne compte de l'expérience des professionnels de la prévention qui depuis de nombreuses années soutiennent le corps enseignant dans cette mission éducative et pédagogique.

Michel Rosenzweig

Regards sur l'économie informelle dans les pays du Sud

Bénédicte FONTENEAU

Pour parler d'économie au noir ou d'économie souterraine dans les pays du Sud, on a inventé un concept, celui de secteur informel. Mais la vision que l'on a eue de ce secteur a évolué au fil du temps ainsi que la place et le rôle qu'on a cru ou voulu lui faire jouer. De plus en plus, on réalise que cette économie des exclus, ce "secteur" dit informel, mélange de pratiques solidaires et de pratiques capitalistes, est peut-être surtout l'expression d'une volonté de choisir des formes d'organisation économique propres, ayant des modes de fonctionnement et de finalités souvent bien différentes de celles de l'économie "classique".

Introduction

L'impression que donne l'examen des indicateurs macro-économiques de certains pays du Sud peut contraster avec la diversité et la quantité d'activités économiques que l'on constate notamment dans les milieux urbains de ces pays. Ces activités économiques sont exercées dès l'aube jusqu'au soir, par des hommes, des femmes et des enfants de tous âges, motivés principalement par la survie et travaillant souvent dans des conditions difficiles et précaires. Cependant, ces activités n'en semblent pas moins productrices de richesses, richesses qui ne sont pas comptabilisées en termes macro-économiques. Au fil du temps, on a regroupé ces activités hétérogènes sous une même expression, celle "d'économie informelle" ou encore de "secteur informel".

Après avoir tenté d'interdire ces activités, les États ont changé d'attitude, devant l'ampleur pris par ce "secteur", mais également parce que, progressivement, on réalisait que ces activités donnaient, à une majorité de la population, la possibilité d'exercer une activité économique et de générer des revenus, même faibles. C'est aussi ce qui a amené les États et certaines organisations internationales à reconnaître le rôle joué par le secteur informel dans l'atténuation de la pauvreté, et des tentatives de comptabilisation sont actuellement testées. Mais hormis la difficulté représentée par le non-enregistrement

officiel de certaines de ces activités (mais pas toutes), un autre problème est apparu; l'inadaptation partielle des outils d'analyse de l'économie classique pour appréhender ces activités dans leurs multiples logiques, dimensions et externalités.

Dans cet article, nous proposons donc de voir quelle a été, au fil du temps et des théories économiques, l'évolution du regard porté sur ces activités dites informelles, regard cherchant, dans un premier temps, exclusivement à les situer par rapport à un processus de développement "standard", pour ensuite évoluer vers une approche de l'économie informelle en tant que sujet, cherchant ainsi à comprendre ses modes d'organisation, de fonctionnement et ses finalités propres.

Approches théoriques du secteur informel

Si les réalités qu'il recouvre lui sont, bien sûr, antérieures, le concept de secteur, ou d'économie informelle, est apparu au début des années 70 (Hart, 1973). A l'initiative du Bureau International du Travail, plusieurs rapports et articles furent rédigés à propos des marchés du travail ghanéen et kenyan. L'un des apports majeurs de ces analyses était de montrer que le problème, dans les pays étudiés n'était pas tant le chômage que "l'existence d'une importante population de travailleurs pauvres, dont beaucoup

Mots-clés

- secteur informel
- pays du Sud
- organisation économique
- économie sociale
- réseaux sociaux

Note de l'auteur

Cet article reprend, pour une grande part, la teneur et de larges extraits d'un article récemment co-publié par Fonteneau, Nyssens & Fall (1999, pp. 159-178). Il n'en demeure pas moins que le contenu du présent article est de la seule responsabilité de l'auteur. De même, cet article n'exprime pas nécessairement les opinions de l'institution à laquelle l'auteur est rattaché.

1. Chargée de recherche. Groupe de recherche "Environnement, économie et développement durable", Hoger Instituut voor de Arbeid - Katholieke Universiteit Leuven.

2. "On parle de 'stratégies de subsistance' dans les cas où un ensemble de personnes ou de groupes parvient à se maintenir et à se reproduire socialement lorsque les revenus en provenance de la rétribution monétaire de la vente de travail sont insuffisants pour se procurer le minimum de biens indispensables à la survie" (Urmeneta 1988).

peinaient très durement pour produire des biens et des services sans que leurs activités soient pour autant reconnues, enregistrées, protégées ou réglementées par les pouvoirs publics" (BIT, 1991, p.3).

A la suite de cela, de nombreuses théories ont commencé à se développer. Schématiquement, on pourrait classer les théories du secteur informel en deux grandes catégories : les approches basées sur les théories classiques du développement et les approches, apparues depuis une dizaine d'années, qui mettent en exergue les spécificités de ces activités dans leurs finalités et leurs modes de production.

Avant de passer en revue ces différentes approches, il faut avoir à l'esprit deux remarques. La première est que la chronologie de la présentation de ces approches ne reflète pas nécessairement celle de leur développement ou de leur utilisation. Deuxièmement, et plus important, la plupart de ces approches ont à la fois des bases et des visions scientifiques et/ou normatives. C'est dire qu'au-delà de l'effort de conceptualisation, un réel débat politique chargé d'enjeux s'est ouvert autour de la présence et la croissance de ces réalités économiques.

Les analyses traditionnelles

Au sein de ces analyses traditionnelles, on distingue deux courants : les approches orthodoxes, inspirées de la théorie néo-classique, et le courant structuraliste (Larraechea & Nyssens, 1994).

Pour le courant néo-libéral (De Soto, 1987), le secteur informel urbain est le lieu du développement de la concurrence pure et parfaite, empêchée de se déployer dans le "secteur moderne" en raison des multiples entraves créées par l'Etat : protectionnisme, mesures légales, bureaucratie excessive, rigidité des salaires, etc. Pour y échapper, l'esprit d'entreprise, universel, s'exprime alors en marge des règlements et des lois. Le secteur informel est alors une manifestation d'un "capitalisme aux pieds nus". Ce courant développe une vision du secteur informel très positive, voire romantique : on se trouve en présence d'entrepreneurs dynamiques luttant contre des forces supérieures pour fournir les biens et services nécessaires (Rakowski, 1994).

Les approches dualistes du secteur informel s'inspirent des théories dualistes classiques du développement qui supposaient que le développement économique se faisait grâce à l'accumulation du capital dans le secteur formel (urbain/industriel) tandis que le secteur traditionnel (rural/agricole) assurerait l'offre de travail. Peu à peu, la main-d'œuvre excédentaire du secteur traditionnel serait absorbée par le secteur moderne. Selon cette théorie, le secteur informel urbain est vu comme un régulateur, une file d'attente temporaire (Roubaud, 1994).

A l'inverse, le courant structuraliste (qui se développe principalement en Amérique latine) replace la problématique du secteur informel dans le contexte d'une coexistence interdépendante de processus techniques et de relations sociales correspondant à différents stades de développement. Le secteur informel est identifié au segment du marché du travail le moins productif et avec les rémunérations les plus faibles, auquel participe la main-d'œuvre excédentaire qui n'a pas accès au secteur moderne ou qui en est expulsée (Mezzera, 1984). Au sein du courant structuraliste, certains soulignent que les travailleurs de ce secteur informel développent des stratégies de subsistance² pour survivre. D'autres mettent en avant la fonctionnalité de ce secteur par rapport au secteur capitaliste via la sous-traitance et via la production de biens de consommation bon marché pour les travailleurs du secteur moderne. Le secteur informel, refuge de la main-d'œuvre excédentaire, est donc un régulateur de crise propre aux sociétés en développement. Les structuralistes apportent aussi un élément nouveau qui sera, nous le verrons, approfondi par d'autres approches : la présence de pratiques sociales, sinon spécifiques au secteur informel, du moins atypiques par rapport à une logique capitaliste (Maldonado, 1995).

Ce qui est caractéristique de l'ensemble de ces analyses, tant orthodoxes que structuralistes, c'est le fait qu'elles reposent sur une certaine conception du développement qui s'identifie à un processus particulier de modernisation (même si les moyens peuvent différer) et ce, en référence systématique au processus d'industrialisation suivi par les pays développés. Dans cette

perspective, tout ce qui ne s'apparente pas au domaine de l'industrie moderne est jugé en fonction de sa contribution à l'accumulation industrielle. Les structures sociales, économiques et culturelles, régies par des principes différents de ceux de l'industrie moderne, sont évaluées à l'aune de cet objectif. Elles sont soit néfastes ("irrationnelles pour l'économiste"), soit retardataires ou, au mieux, elles jouent un rôle passif, comme dans les modèles dualistes, voire un rôle transitoire (Hugon, 1990) en vue du "vrai développement". Le secteur informel est voué à régresser sous l'effet de la croissance économique globale et de l'absorption croissante de la main-d'œuvre par le secteur moderne; éventuellement, la frange supérieure du secteur informel est "modernisable" grâce à des politiques de soutien à ces activités, certaines étant capables de "faire le saut" pour intégrer le progrès technique.

Approches de l'économie populaire

Nous l'avons vu, l'une des caractéristiques de cette abondante littérature est sa référence au processus d'industrialisation suivi par les pays "développés". Une autre caractéristique est le peu d'attention accordée à l'appréhension de l'identité du secteur informel. Certaines caractéristiques avancées par ces nombreuses analyses font cependant apparaître des modes spécifiques de fonctionnement des activités informelles. Pour Hugon (1980), les dynamiques de ce qu'il appelle les "petites activités de production" renvoient à des déterminations multiples que l'on ne pourrait réduire au capital : "Si leurs formes de production sont associées au capitalisme dominant, il faut leur reconnaître des formes spécifiques de fonctionnement. L'analyse doit donc être faite en termes d'invention historique de nouvelles relations sociales, ces activités étant caractérisées par le fait que s'entremêlent les rapports de production, de parenté, ethniques etc." (De Schutter, 1996).

De plus en plus d'auteurs soulignent "l'encastrement"³ de ces activités au sein de contextes spécifiques dont ne peuvent être dissociés les modes de fonctionnement socio-économiques. Selon Zaoual (1996), toute organisation socio-économique repose sur un "site symbolique" dont elle tire un sens et une dynamique. Dans cette perspective, le

contexte culturel dans lequel les réalités économiques et sociales s'inscrivent s'avère une clé essentielle d'analyse et de compréhension du secteur informel. Latouche (1991), quant à lui, souligne que l'informel obéit à "une rationalité qui n'est pas dissociable de l'ensemble de la socialité".

L'apport commun de ces différentes approches est donc d'aborder la question de la spécificité de ce secteur informel à partir des acteurs qui le composent. En effet, au-delà de leur hétérogénéité, ces activités économiques sont encadrées dans des contextes influençant leurs modes de fonctionnement (Larraechea & Nyssens, 1994). Le terme de secteur informel est alors délaissé pour lui préférer (surtout en Amérique latine) le concept d'économie populaire afin de mettre en avant les protagonistes de ces activités (Panhuys, 1996). Mais relever l'encastrement de l'économie populaire est surtout pertinent dans la mesure où cette démarche éclaire son fonctionnement.

Dans un contexte africain, ces analyses opposent, à l'accumulation monétaire qui caractérise l'économie capitaliste basée sur l'échange, une accumulation "relationnelle" régie par le principe de réciprocité. L'unité économique de base n'est plus le ménage ou l'entreprise; on parle plutôt de réseaux sociaux en "grappe". Les protagonistes investissent stratégiquement en temps et en argent dans ces réseaux pour pouvoir "agrandir leur toile d'araignée sociale" (Verhelst, 1996). Verhelst souligne également que se développent des "économies métisses" conjuguant des logiques tantôt capitalistes, tantôt non-capitalistes, mélange expliqué par la permanente superposition de valeurs. Les acteurs sociaux agissent ainsi sur plusieurs registres et ouvrent le "tiroir" requis pour satisfaire leurs besoins spécifiques en fonction de leur pluri-appartenance. La mobilisation concomitante ou opportune de différents registres sociaux (administration, confrérie religieuse ou groupe de prière, famille, ethnie, groupes statutaires d'origine, associations, etc.) est un trait de la complexité des mécanismes de fonctionnement des réseaux dans le secteur informel.

Dans le contexte latino-américain, les études sur l'économie populaire (Larraechea & Nyssens, 1994) font également apparaître une dynamique

3. Pour une définition de cette notion qui diffère suivant les approches, voir les travaux de Polanyi (1984), Granovetter (1992).

fondamentalement hybride, qui repose sur une logique de réseau tout en étant fortement intégrée dans une logique marchande. Fondamentalement, il se tisse, dans une mutuelle reconnaissance ancrée dans le partage d'une vie quotidienne et d'un passé commun. Le groupe préexiste, très souvent, à l'activité économique (entreprises familiales, organisations d'économie populaire basées sur des communautés d'appartenance). Des logiques formelles et informelles de réseau se développent. Mais certains segments de l'économie populaire sont aussi fortement intégrés au sein d'une logique marchande, parce qu'ils développent de nombreuses relations avec le secteur formel et/ou parce que certaines de leurs unités fonctionnent, de manière très isolée et individuelle, dans un contexte de concurrence.

Ces expériences montrent que les activités d'économie populaire valorisent, dans leur mode de fonctionnement, des ressources liées à ces réseaux, complémentaires au travail et au capital. Cette constatation n'est pas sans rappeler le concept de "capital social" de Putman défini comme "les caractéristiques des organisations sociales telles les réseaux, les normes et la confiance qui facilitent la coordination et la coopération en vue du bénéfice mutuel" (Harris et al., 1997). Razeto, quant à lui, identifie un facteur de production supplémentaire - le "facteur C" - reposant sur la "constitution d'un groupe qui facilite la coordination et la coopération (d'où la dénomination "C" du facteur), lesquelles permettent d'améliorer l'efficacité de l'organisation économique". Selon ces différentes analyses, ces ressources, encastrées dans des réseaux de personnes, voire dans un territoire, deviennent de véritables facteurs économiques dotés d'une productivité propre lorsqu'ils intègrent une entreprise.

Si les analyses en termes d'économie populaire ne proposent pas des frontières bien délimitées du secteur informel, elles ont l'avantage, par rapport aux analyses traditionnelles, de mettre en avant les acteurs de ces activités économiques sans nier leur hétérogénéité.

Cette approche de l'économie populaire n'est pas sans rappeler le concept d'économie sociale dont on parle, tant dans les pays du Nord et de plus en plus dans ceux du Sud, pour désigner une

autre manière de faire de l'économie. Sans pouvoir entièrement les confondre, ce qui rapproche notamment l'économie populaire (et donc en partie le secteur informel) et l'économie sociale, c'est d'une part la centralité du facteur travail au sein des facteurs de production utilisés par les unités économiques (entreprise, coopérative, atelier, emploi indépendant, etc.) et d'autre part, le fait que la finalité première de ces unités soit de répondre aux besoins des membres ou des personnes avant d'entrer dans une démarche d'accumulation de type capitaliste.

Conclusion

Au Sud, la présence et l'importance croissante prises par ces unités économiques (en termes d'emplois, d'activités économiques et de création de richesses, d'insertion sociale, etc.) sont la source de nombreuses questions. Elles remettent notamment en question le sens que l'on donne à la notion de "développement", tant utilisée pour justifier les transferts Nord/Sud : quel sens donner à ce "développement", si les politiques mises en œuvre pour y parvenir ne sont, au vu de l'état de pauvreté de la plupart des pays du Sud, pas à même de procurer un niveau de vie décent aux populations ?

D'autre part, l'intensité et la spontanéité de ces pratiques économiques, souvent communautaires, leur ancrage dans le tissu économique, social et culturel sont nettement aussi les signes d'une volonté de produire des biens et des services selon des modes organisationnels choisis à travers des dynamiques parfois même contradictoires et selon des rationalités qui échappent aux rationalités purement économiques. En interprétant plus loin, ces pratiques sont peut-être aussi l'expression d'un refus, conscient ou inconscient, des formes de production "proposées" par l'économie dominante.

L'une des issues concrètes de ces plus de 20 ans d'analyse et d'étude du secteur informel a été la reconnaissance progressive (au niveau juridique notamment) d'une des formes économiques présente au sein du secteur informel, la "micro-entreprise". Mais, sans la négliger, cette reconnaissance du "secteur informel" semble partielle et réductrice puisqu'elle se limite à une forme d'entreprise, qui, moyennant

quelques adaptations, est facilement assimilable aux critères de l'économie de marché.

Au-delà de la reconnaissance de la pluralité des modes d'organisations économiques (une économie plurielle composée d'économie marchande, d'économie non marchande et d'économie non-monnaire⁴) qui peuvent co-exister, ce qui semble crucial, tant au

Nord qu'au Sud, c'est la reconnaissance des dimensions et logiques plurielles (individuelle, collective, impératifs de survie, quête d'autonomie culturelle et politique, exercice de la solidarité; voir Yépez & Charlier, 1999) qu'ont certains modes d'organisation économique au sein de l'économie informelle ou populaire.

4. Voir à ce sujet Laville & Roustang (1999).

Bibliographie

- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, (1991), *Le dilemme du secteur non structuré*, Rapport du Directeur général à la 78^e Conférence Internationale du Travail, BIT, Genève.
- DE SCHUTTER R., (1996), *Clés pour... le secteur informel*, GRESEA, Bruxelles.
- DE SOTO H., (1986), *El otro sendero - La revolución informal*, Editorial Oveja Negra, Bogota.
- DEFOURNY J., DEVELTERE P., FONTENEAU B., (Eds) (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck, Bruxelles.
- EVERS A., (1995), "Part of the Welfare Mix : The Third Sector as an Intermediate Area", *Voluntas, International Journal of Voluntary and Non-Profit Organisations*, n° 6/2.
- FALL A. S. & MBOUP A., (1995), "Pratique de la médiation dans le secteur informel", *Bulletin de l'APAD*, n° 9, pp. 31-40.
- FONTENEAU B., NYSSSENS M. & FALL, A.S., (1999), "Le secteur informel : creuset de pratiques d'économie solidaire", in DEFOURNY J., DEVELTERE P., FONTENEAU B., (eds), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck, Bruxelles.
- GRANOVETTER M., (1992), "Economic Institutions as Social Constructions : a Framework for Analysis", *Acta Sociologica*, 35, pp.3-11.
- HARRIS J. & DE RENZIO P., (1997), "Missing Link or Analytically Missing ? The Concept of Social Capital", *Journal of International Development*, 9 (7).
- HART K., (1973), "Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana", *Journal of Modern African Studies*, II, 1, pp. 61-89.
- HUGON PH., (1990), "Approches pour l'étude du secteur informel dans le contexte africain", in *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE, Paris.
- LARRAECHEA I. & NYSSSENS M., (1994), "L'économie solidaire : un autre regard sur l'économie populaire au Chili", in LAVILLE J.-L., (ed.), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris.
- ..ATOUCHE S., (1991), *"La planète des naufragés" - a Découverte*, Paris.
- LAUTIER B., (1994), *"L'économie informelle dans le tiers-monde"*, La Découverte, Paris.
- LE BRUNO. & GERRY C., (1975), "Petty Producers and Capitalism", *Review of African Political Economy*, pp. 20-32.
- MALDONADO C., (1995), "Entre l'illusion de la normalisation et le laissez-faire, vers la légalisation du secteur informel ?", *Revue Internationale du Travail*, vol. 134, n° 6, pp. 777-801.
- MEZZERA J., (1984), *Medición del empleo urbano, en Socialismo y Participación*, Lima.
- MOSER C., (1978), "Informal Sector or Petty Commodity Production : Dualisme or Dependance in Urban Development ?", *World Development*, vol. 6, 9/10, pp. 1041-1064.
- PANHUYS H., (1996), "Définitions, caractéristiques et approches des économies populaires en Afrique et dans le monde", in LALEYE I., PANHUYS H., VERHELST TH. & ZAOUAL H., (eds.), *Organisations économiques et cultures africaines*, L'Harmattan, Paris.
- RAKOWSKI C., (1994), "Convergence and Divergence in the Informal Sector Debate : a Focus on Latin America, 1984-92", *World Development*, vol. 22, n° 4, pp. 501-516.
- RAZETO L., (1988), *Economía de solidaridad y mercado democrático*, Libro tercero, Fundamentos de una teoría económica comprensiva, P.E.T., Chili.
- ROUBAUD F., (1994), *L'économie informelle au Mexique, de la sphère domestique à la dynamique macro-économique*, Editions Karthala, Paris.
- URMENETA R., (1988), *Estrategias de subsistencia en el capitalismo autoritario : los nuevos componentes del sector informal en Chile*, Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain.
- VERHELST TH., (1996), "Gestion d'entreprise et cultures africaines", in LALEYE I., PANHUYS H., VERHELST TH. & ZAOUAL H., (eds.), *Organisations économiques et cultures africaines*, L'Harmattan, Paris.
- YEPEZ I. & CHARLIER S., (1999), "Les logiques plurielles des acteurs dans les initiatives économiques populaires", in DEFOURNY J., DEVELTERE P., FONTENEAU B., (eds), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck, Bruxelles.
- ZAOUAL H., (1996), "Le paradigme relationnel des organisations économiques africaines", in LALEYE I., PANHUYS H., VERHELST TH. & ZAOUAL H., (eds.), *Organisations économiques et cultures africaines*, L'Harmattan, Paris.

L'impact des trafics internationaux sur les consommations de drogues en Afrique de l'Ouest

Alain LABROUSSE ¹

Depuis une quinzaine d'années on assiste, sur tous les continents, à une véritable explosion de la production des drogues d'origine naturelle et de celle des substances synthétiques. Cette augmentation de l'offre s'est accompagnée de la démultiplication et de la transnationalisation des réseaux de trafic. Une telle situation est allée de pair avec une augmentation de la demande sur les marchés de consommation, d'abord dans les pays riches, principalement aux États-Unis et dans les nations d'Europe de l'Ouest. Mais, dès le début des années 1980, les pays producteurs ou de transit situés dans le tiers-monde ont connu une hausse très rapide de la consommation des drogues. Dans les années 1990, tandis que le nombre des toxicomanes² stagne ou régresse dans les pays du Nord, il connaît une croissance exponentielle dans le Sud.

La situation qui règne en Afrique, et tout particulièrement dans l'ouest du continent, illustre les changements intervenus durant les deux dernières décennies. A la fin des années 1970, les pays africains n'étaient ni des pays producteurs (à l'exception du cannabis), ni d'importants pays de transit. La consommation se limitait, soit à des usages traditionnels de plantes (marijuana, iboga, datura, etc.) soit, chez les enfants des rues, à ceux de produits artisanaux : colles, solvants, cirages, etc. Aujourd'hui, l'Afrique subsaharienne est devenue un producteur majeur de marijuana et la production de drogues de synthèse s'y développe, en particulier au Nigeria et en Afrique australe. Surtout, ce continent s'affirme comme une importante plaque tournante de toutes les drogues : haschisch, héroïne et cocaïne. Ces activités de trafic se sont accompagnées d'un formidable développement de la consommation de tous les produits qui touche toutes les classes de la société.

Mots clés

- cannabis
- haschisch
- héroïne
- cocaïne
- drogues de synthèse
- amphétamine
- alcool
- consommation de drogues
- trafic de drogues

1. Sociologue du développement, Directeur de l'Observatoire géopolitique des drogues.

L'explosion des productions dans le monde

On estimait, à la fin des années 1980, que la production de chlorhydrate de cocaïne en Amérique latine oscillait entre 500 et 700 tonnes. Cette même fourchette se situe aujourd'hui entre 800 et 1.200 tonnes. Dans le cas, bien improbable, où les pays d'Amérique latine, sous la pression des États-Unis, parviendraient à éradiquer la production de feuilles de coca, d'autres régions du monde sont prêtes à prendre la relève. L'Organe de contrôle international des stupéfiants (INCB) des Nations Unies a signalé, par exemple dans ses derniers rapports

annuels, des tentatives de cultures de cette plante en Géorgie³ et dans les îles Samoa.⁴ En 1988, la Birmanie et l'Afghanistan produisaient chacun entre 800 et 1.000 tonnes d'opium, de quoi fabriquer théoriquement de 80 à 100 tonnes d'héroïne. Dix ans plus tard, leur production d'opium dépasse, pour ces deux pays réunis, 4.500 tonnes. Au printemps 1999, l'Afghanistan des Talibans pourrait avoir produit, à lui seul, plus de 3.500 tonnes.⁵ On voit également des pays où la production et la consommation des opiacés était traditionnelle - en Asie centrale, dans le Caucase et les Balkans, en Chine ou au Vietnam - produire pour le marché international. La culture de pavot est également apparue ex-nihilo en Colombie

au début des années 1990 (une soixantaine de tonnes annuellement) et fait l'objet d'essais chaque année renouvelés au Kenya.

Les cultures de cannabis⁶ dans le monde se développent à un rythme plus élevé encore. Au Maroc, elles sont passées de 30.000 hectares en 1988 à probablement plus de 80.000 en 1999, permettant une production de plus de 2.000 tonnes de haschisch (dont 400 tonnes ont été saisies dans le monde en 1997 par exemple). La production de cette drogue en Afghanistan et au Pakistan représente vraisemblablement des quantités équivalentes. Le Kirghizstan et le Kazakhstan recèlent 140.000 hectares de cannabis dont 30.000 sont exploités pour fabriquer du haschisch et l'ensemble du territoire de la CEI recèle quelques 3 millions d'hectares de cette plante à l'état sauvage. Depuis le milieu des années 1990, la Colombie est redevenue le grand producteur de marijuana qu'elle était en Amérique latine dans les années 1970, au même niveau que le Mexique. L'Afrique du Sud, avec environ de 50.000 hectares de cannabis est, de très loin, le premier producteur mondial de marijuana. Les cultures de cannabis connaissent un accroissement rapide dans toute l'Afrique subsaharienne, en particulier au Kenya, au Malawi, au Nigeria, au Ghana, dans les deux Congo, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.⁷

Les drogues de synthèse, en particulier les dérivés amphétaminiques, qui ont fait une percée fulgurante depuis la seconde moitié des années 1990⁸, ne se sont donc pas substitués aux drogues d'origine naturelle comme on le prévoyait, mais ont contribué à diversifier la panoplie des produits entre les mains des organisations criminelles. D'ailleurs, ces dernières ont diversifié leur production, comme les seigneurs de la guerre du Triangle d'or, producteurs d'héroïne, et les cartels mexicains, producteurs de cannabis et trafiquants de cocaïne qui fabriquent désormais de l'amphétamine. Dans les pays de l'Est, les privatisations des industries chimiques et pharmaceutiques ont souvent entraîné une reconversion de leurs nouveaux propriétaires dans l'illicite. En Allemagne, le quart des dérivés amphétaminiques saisi provient de Pologne. La République tchèque dispute à son voisin le titre de deuxième producteur européen de psychotropes après les Pays-Bas. La production illicite de substances synthétiques est également importante en Grande-Bretagne et en Espagne.

Les pays du Nord n'enrangent pas seulement les profits des productions des drogues de synthèse sur leur territoire et ceux des drogues exotiques quand ils sont à la tête de leur trafic comme les cartels galiciens de la cocaïne en Espagne ou hollandais du haschisch. En effet, si les pays du Sud sont producteurs de substances illicites tirées de plantes qui poussent sur leur territoire, la plus grande partie des profits du trafic se recylent dans les économies du Nord, après avoir transité dans des paradis fiscaux qui sont souvent sous l'autorité de ces derniers : l'île de Saint-Martin pour la France et les Pays-Bas, celle de Jersey pour la Grande-Bretagne, etc. On estime qu'un grand pays producteur comme la Colombie ne voit revenir dans ses banques que moins de 10 % des profits générés par l'exportation des drogues produites chez lui. Quant aux cultivateurs de cocaïers et de pavot dans le monde, pour lesquels les productions de drogues représentent le plus souvent de simples stratégies de survie, les ressources qu'ils tirent de leur activité ne représente qu'un millième du prix du produit fini vendu dans les rues des pays riches.

L'irruption de la toxicomanie dans les pays du Sud

Il sera sans doute toujours impossible de déterminer quel est le facteur premier, de la "demande" ou de "l'offre" des drogues, tant l'interaction des deux phénomènes est étroitement imbriquée. Tout au plus, peut-on se risquer à avancer que ce sont les contextes sociologiques favorisant l'émergence de la demande qui déclenchent la réponse de l'offre. Ainsi la cocaïne, drogue stimulante destinée aux classes favorisées, répondait parfaitement au contexte dans lequel est apparue la fièvre des affaires avec les *yuppies* aux États-Unis dans les années 1980. Lorsque ce marché a été saturé, les trafiquants ont offert une autre forme de cocaïne, le crack, aux laissés pour compte des ghettos noirs et hispaniques. En Europe, c'est l'héroïne qui, depuis longtemps, traduit les effets dévastateurs de la fracture sociale et les difficultés de l'intégration des minorités.

A l'aube du troisième millénaire, on note dans les pays riches, non une stagnation de la consommation des drogues, mais celle de la toxicomanie. Aux États-Unis,

2. Nous distinguons les "toxicomanes" des "consommateurs de drogues". Les seconds sont socialement intégrés et gèrent leur consommation sans avoir recours, le plus souvent, aux services sanitaires ni être inquiétés par la répression policière. Usagers de cannabis, de cocaïne ou d'ecstasy, ils sont de très loin les plus nombreux dans les sociétés occidentales d'aujourd'hui. Ainsi, en France, à côté de 150.000 consommateurs d'héroïne estimés, le nombre d'usagers de cannabis, réguliers ou occasionnels, seraient de 6 à 8 millions auxquels s'ajoutent 300.000 consommateurs de cocaïne et un nombre important de consommateurs d'ecstasy.

3. Rapport pour l'année 1996.

4. Rapport pour l'année 1998.

5. Voir OGD, "La Dépêche Internationale des Drogues" n°93, à paraître en septembre 1999.

6. Le cannabis est la plante dont on peut tirer la marijuana (feuilles), le haschisch (résine) et l'huile.

7. "Cultures de cannabis en Afrique de l'Ouest : réponse à la crise des agricultures", OGD, 1998.

8. Voir Rapport annuel de l'OGD, "La Géopolitique mondiale des drogues", 1997/1998, p. 14 à 24. [Http://www.ogd.org](http://www.ogd.org)



9. OGD, "Atlas mondial des drogues", PUF, 1996, pp 152 à 155.

10. Doris Buddenger, "The Illicit Opiate Industry of Pakjistan", [rapport], Islamabad, PNUCID, 1994.

11. OGD, "Les drogues en Afrique subsaharienne", Karthala 1998.

les consommateurs de chlorhydrate de cocaïne sont passés de 12 millions au milieu des années 1980, à environ 2 millions à la fin du siècle; et ceux de crack de 2,5 millions à moins d'1 million. L'augmentation parallèle du nombre de consommateurs d'héroïne dans la même période (de 300.000 à 800.000), ni probablement d'amphétamine, dont le nombre n'est pas connu, ne compense pas cette diminution. En Europe, dans pratiquement tous les pays, on observe, dans la seconde moitié des années 1990, une réduction significative du nombre de consommateurs d'héroïne injectée ainsi que de celle des morts par surdose.

La situation dans les pays du Sud offre, de ce point de vue, un contraste saisissant avec celle qui règne dans les pays du Nord. Elle s'explique par des raisons inhérentes aux modalités du commerce des drogues. Les productions y ont été d'abord dopées par la demande en provenance des pays riches et les consommations locales ont été provoquées par les retombées de la production et du transit des drogues qui leur étaient destinées. Mais assez vite, les marchés des pays du Nord, comme nous l'avons vu, ont été saturés. L'alternative des trafiquants a été, soit de trouver de nouveaux marchés solvables, soit de déverser leur production sur des marchés locaux ou du tiers-monde en général, en compensant des prix très bas par le nombre de consommateurs. La première option s'est par exemple concrétisée par la percée de la cocaïne en Asie (au Japon en particulier), parmi les nouveaux riches des pays de l'Est et la population blanche d'Afrique du Sud.

En ce qui concerne la seconde option, on relève la création de gigantesques marchés de l'héroïne en Asie. Au Pakistan, il n'existait pas de consommateurs d'héroïne en 1979 lorsqu'a éclaté le conflit afghan qui a provoqué une explosion des cultures de pavot et le transit annuel de tonnes d'héroïne par le territoire du pays voisin.⁹ Vingt ans plus tard, on dénombre plus d'un million d'héroïnomanes au Pakistan. Une enquête, réalisée pour le compte du Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)¹⁰, montre qu'au prix très bas de deux dollars le gramme, l'héroïne déversée sur ce marché (de 50 à 80 tonnes) rapporte aux trafiquants environ 1,5 milliards de dollars. La Thaïlande compte quant à elle environ 300.000 et la Birmanie plus de 100.000 consommateurs de cette drogue. Elle fait

également une percée en Russie et dans tous les pays de l'Europe de l'Est. En Amérique latine, c'est la base de cocaïne sous différentes formes (*bazuko* ou crack) qui compte des millions de consommateurs dans les pays producteurs mais surtout au Brésil, au Chili et dans toute l'Amérique centrale.

Les causes des trafics en Afrique subsaharienne

L'Afrique a d'abord paru à l'écart du boom des drogues qui a frappé les autres continents à partir de la fin des années 1970.¹¹ Cette situation a deux explications : d'abord, nous l'avons dit, ce continent n'est pas producteur des plantes qui sont à l'origine des drogues dures. Il n'était pas non plus le siège de grandes organisations criminelles comme les mafias italiennes, les cartels colombiens ou les triades chinoises, capables d'organiser le trafic sur une grande échelle. Cependant, ces handicaps n'ont pas tardé à être surmontés. D'une part, les organisations internationales de trafiquants opérant sur d'autres continents ont mis à profit la présence en Afrique de diasporas de leur nationalité pour y créer des têtes de pont du trafic. Ce fut le cas des Libanais en Afrique de l'Ouest à partir des années 1980, lorsque leur pays est devenu, du fait de la guerre civile qui y faisait rage, non seulement un important producteur/exportateur de haschisch, mais également de pavot et d'héroïne ainsi qu'un pays de transit de la cocaïne. Des réseaux utiliseront en particulier le Nigeria (la ville de Kano dans le nord), la Côte d'Ivoire et le Sénégal, pour y faire transiter l'héroïne et le haschisch en direction des États-Unis et de l'Europe et la cocaïne en direction de l'Europe. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, ce sont les diasporas indo-pakistanaïses qui serviront de relais aux mafias du sous-continent indien pour faire transiter du haschisch et de l'héroïne en direction de l'Ouest.

Mais la mise en place de réseaux de trafic de drogues résulte également d'initiatives autochtones. Dès le début des années 1980, les Nigériens mettront en place des réseaux d'héroïne et de cocaïne. Il s'est agi d'abord de simples avaleurs de boulettes de drogues mais, peu à peu, les dimensions des trafics se sont accrues sans atteindre toutefois les dimensions de

ceux des grandes mafias internationales. Ce rôle leader des Nigériens en Afrique ne résulte pas seulement de la puissance démographique et économique de leur pays. Mais surtout du fait qu'il y existait, au temps de la colonie britannique, des réseaux commerçants nigériens entre le sous-continent indien et la Grande-Bretagne qui ont ouvert la voie aux trafics illégaux. Le relais a été pris par les étudiants nigériens auxquels les pays communistes avaient généreusement accordé des bourses d'étude et qui constituent aujourd'hui les têtes de pont des trafics de Moscou à Budapest en passant par Prague. Au début des années 1990, les Nigériens, étant devenus suspects dans tous les aéroports du monde, ont délocalisé leurs trafics dans les pays voisins d'Afrique de l'Ouest et recruté des passeurs. Ainsi, par exemple, des Sénégalais opèrent dans les régions de Catalogne française et espagnole, à Naples, à Paris ou à Bruxelles. Entre les pays producteurs et les pays consommateurs, ces mules font une halte chez eux pour reconditionner la drogue dont une partie est destinée aux consommations locales.

Le développement des trafics en Afrique est également favorisé par les conflits qui déchirent le continent.¹² Les profits tirés de la drogue ont financé certaines des factions qui se sont affrontées au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée Bissau, au Mozambique et en Afrique du Sud et qui continuent à se battre en Angola et dans les deux Congo. Dans la Casamance sénégalaise, c'est un élément de prolongation du conflit, certains groupes ne voulant pas abandonner les profits du cannabis qui avaient jusque là financé leur lutte.

Les consommations en Afrique de l'Ouest

Le rôle pris par l'Afrique dans le transit international des drogues, mais également la situation économique catastrophique dans laquelle se trouvent la plupart des pays du continent, la corruption qui règne à tous les niveaux des administrations et les guerres, font que la toxicomanie a pris un caractère endémique. Il s'agit sans doute d'un cas unique dans le monde où se mêlent usages dévoyés de plantes traditionnelles, drogues artisanales, médicaments détournés de leur usage et drogues dures classiques.

Même si la drogue qui fait le plus de ravage en Afrique est l'alcool, la substance illicite la plus largement consommée est le cannabis. Ce dernier, introduit en Afrique de l'Est par des marchands arabes entre le XI^{ème} et le XIV^{ème} siècle, a progressivement gagné l'Afrique australe et l'Afrique centrale. Par contre, il n'a été introduit en Afrique de l'Ouest qu'à la suite de la seconde guerre mondiale par des soldats nigériens et ghanéens qui avaient combattu en Asie dans les troupes britanniques. Il a néanmoins pris très rapidement un caractère traditionnel en n'étant d'abord fumé que par les anciens à la veillée. Avec l'exode rural, la crise économique, le développement du chômage des jeunes, en particulier des jeunes instruits, la consommation du cannabis dans les zones urbaines est devenue quelque chose d'aussi courant que celle du tabac qui coûte d'ailleurs souvent plus cher. Les enfants des rues, qui ne peuvent s'offrir des joints, continuent à sniffer de la colle, des vapeurs d'essence, des solvants, à manger certains cirages ou des substances plus exotiques comme la peau de serpent pilée. Après le cannabis, les drogues les plus consommées sont les médicaments détournés. Importés illégalement d'Europe ou grâce à la complicité des services de Santé, les barbituriques et l'amphétamine se consomment souvent en association avec de l'alcool ou écrasés dans des cigarettes de marijuana.

Une autre situation propre à l'Afrique est que, dans certaines régions, les paysans sont eux-mêmes touchés. Dans les zones sahéliennes en particulier, la pression démographique et la baisse relative des produits agricoles ont obligé les agriculteurs à produire toujours plus, précisément au moment où les vendeurs de médicaments faisaient leur apparition sur les marchés des villages les plus reculés. L'amphétamine a été présentée aux paysans comme une "vitamine" permettant d'avoir plus d'énergie pour labourer la terre avant les premières pluies. C'est ainsi que dans de nombreux villages du Niger, du Mali ou du Burkina Faso, de nombreux hommes, âgés de 18 à 50 ans sont devenus dépendants de l'amphétamine et que des missions médicales ont pu constater, chez 20 % d'entre eux, un processus de vieillissement précoce au bout de deux ou trois campagnes agricoles seulement. Les propriétaires des mines d'or du Burkina, écrasent également, à l'insu des orpailleurs, de l'amphétamine dans leur

12. OGD, "Conflits, drogues et activités mafieuses, Alliance pour un monde responsable et Solidaire", 1999.

alimentation.

Mais en dehors de ces situations, géographiquement limitées, les problèmes de toxicomanie les plus inquiétants résultent des retombées du trafic des drogues dures et cela dans pratiquement toutes les grandes villes du continent. Apparues au début des années 1980 sur les marchés ouest-africains, l'héroïne pakistanaise (*brown sugar*) et la cocaïne (le plus souvent sous la forme de crack) sont appelées "les jumeaux" par les usagers de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria et du Togo. Ce sobriquet vient du fait que leurs effets sont jugés complémentaires et surtout parce qu'elles sont achetées et consommées, la plupart du temps, dans un même lieu. En Côte d'Ivoire et au Togo, ces lieux s'appellent des "ghettos". Outre l'héroïne et la cocaïne, on y trouve toujours de la marijuana, parfois des médicaments (Valium et Rohypnol) et de l'amphétamine. Lorsque ces établissements sont également des débits de boisson, ce qui est souvent le cas, ce poly-usage s'accompagne de la prise d'alcool.

En ce qui concerne les drogues dures, les trafiquants modulent leurs prix en fonction du pouvoir d'achat de la clientèle. Ainsi, le gramme d'héroïne ou de cocaïne pur, qui

se vend de 300 à 800 FF en Europe, ne dépasse jamais l'équivalent de 100 FF. On a même observé que ces drogues étaient les seuls produits importés dont le prix n'avait pas augmenté lors de la dévaluation du Franc CFA en 1993. Ces prix ne sont cependant pas à la portée des jeunes chômeurs. Pour financer une consommation à laquelle ils sont devenus accros, ils doivent se livrer au trafic ou/et commettre des actes délictueux. C'est ainsi que la consommation des drogues ne fait qu'approfondir la situation de violence qui mine la plupart des États africains aujourd'hui. Or, on observe que les pays européens ont, dans le domaine de la coopération avec eux dans le domaine de la lutte contre la drogue, longtemps privilégié l'appui à la répression aux dépens des volets sanitaires et sociaux du problème. On ne peut que se féliciter que l'Union européenne et le PNUCID, depuis la moitié des années 1990, tentent de mettre en place, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, des programmes ambitieux de soutien aux politiques de prévention et de soins apportés aux toxicomanes.



PREVENTION DES ASSUETUDES ET TOXICOMANIES

MODULES INTERDISCIPLINAIRES DE FORMATION



Dans le cadre de ses activités en prévention des assuétudes et toxicomanies, **Prospective Jeunesse** organise en ses locaux des modules de formation interdisciplinaires de 3 jours destinés à tout *adulte relais* confronté à la question des drogues dans sa pratique professionnelle ou dans la sphère privée : intervenants psycho-médico-sociaux, enseignants, parents, stagiaires, etc.

L'objectif de ce travail est de transmettre des connaissances fondamentales et diversifiées sur les drogues et leurs usages afin de renforcer les compétences professionnelles de chacun en matière de prévention des risques liés à l'usage des drogues. Ce module s'inscrit dans une perspective de promotion à la santé.

Le nombre de participants est limité à 15 personnes.

Les dates retenues pour le quatrième trimestre 1999 sont les suivantes

18 novembre, 19 novembre et 9 décembre 1999
de 9h30 à 16h30

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter, à Prospective Jeunesse, les Consultants-Formateurs, **Thérèse NYST, Michel ROSENZWEIG et Henri Patrick CEUSTERS** (tél : 02/512.17.66 fax : 02/513.24.02) ou consulter notre site Internet (<http://www.prospective-jeunesse.be>).

L'exploitation sexuelle dans le contexte des Droits de la Personne et de la santé

Malka MARCOVICH

En se référant aux principaux outils internationaux et européens, l'exploitation sexuelle est une forme persistante de l'esclavage. Elle constitue une atteinte aux droits de la personne, englobant torture, traitements inhumains et dégradants, discrimination, domination.

Deux principales politiques de réglementation de la prostitution et de prévention des MST sont mises en place au niveau national ou international.

La première consiste à investir les personnes prostituées d'un rôle socio-prophylactique.

La deuxième position, apparemment plus répressive, oblige les personnes prostituées à subir des contrôles sanitaires.

Ces deux positions nient de fait la réalité de ce qui est vécu dans l'acte prostitutionnel.

Considérer l'axe santé/prostitution uniquement autour de celui des MST ou des conditions d'hygiène, tend à nier la réalité prostitutionnelle et les conséquences en coût humain et financier, sur le moyen et le long terme de la légitimation du commerce du corps humain. Alcoolisme, toxicomanie, dépression, cancers, suicides... sont autant de pathologies liées à la torture quotidienne que subissent les personnes prostituées.

Aussi, il est urgent de définir désormais la prostitution ou l'industrie du sexe en tant que système qui implique les clients, les proxénètes quel que soit leur titre, intermédiaires, chefs d'entreprises.... et d'interpeller les gouvernements pour que cesse cette forme particulièrement odieuse, persistante et insidieuse de l'esclavage.

La mise sur le marché du corps humain, l'industrie du sexe, véritable manne commerciale polymorphe qui englobe tout à la fois prostitution, pornographie et trafic s'appuie sur une conception archaïque de la sexualité masculine "dite irrépressible", la mise à silence des victimes - encore majoritairement des femmes et des jeunes filles - la complicité, voire l'indifférence des Etats, ainsi que la non-application des principaux textes internationaux avallés durant ce siècle.

En effet, en se référant aux principaux outils internationaux et européens, l'exploitation sexuelle est une forme persistante de l'esclavage. Elle constitue une atteinte aux droits de la personne, englobant torture, traitements inhumains et dégradants, discrimination,

domination. Le préambule de la Convention Internationale des Nations Unies du 2 décembre 1949, souligne l'axe sanitaire et social en indiquant que la prostitution est "incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine, et met en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté."

A travers le monde, des politiques sont mises en place, tentant d'enrayer les MST et l'épidémie du VIH. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en Inde par exemple, certaines statistiques indiqueraient que 90% des femmes prostituées entre 13 et 22 ans seraient séropositives. La tuberculose également se développe parmi les personnes prostituées. S'attacher uniquement à la question

Publication de l'intervention de Malka Marcovich au colloque "Santé et Droits de l'Homme", organisé par le Conseil de l'Europe et The Nordic School of Public Health (Suède), en mars 99, à Strasbourg.

1. Présidente du MAPP, Mouvement pour l'Abolition de la Prostitution et de la Pornographie et toutes formes de violence sexuelles et discriminations sexistes.

MAPP - BP 215 - F-75226 Paris
Cedex 05 - France
Tel : 01 47 11 09 38
Fax : 01 47 71 90 13
Email : malkam@club-internet.fr

épidémiologique est insuffisant.

Pour tenter d'enrayer cette situation, deux principales positions pour des politiques de prévention sont mises en place au niveau national ou international.

- La première consiste à investir les personnes prostituées d'un rôle socio-prophylactique. Ainsi, on leur demande de prendre en charge la prévention des MST. Elles sont ainsi reconnues dans un statut de "travailleurs" ou de "travailleuses" du sexe ayant une fonction nécessaire, voire indispensable au sein de la société.

Des fonds peuvent éventuellement leur être alloués pour mettre en place des structures ayant pour mission de prévenir les MST. C'est ainsi que dernièrement, l'OMS a financé des groupes d'ONG des "travailleuses du sexe" en Inde, pour lutter contre l'épidémie du Sida.

Dans certains pays d'Europe, cette prise en compte de la maladie va de pair avec la mise en place de législations visant à réglementer et contrôler la prostitution. Instaurer la prostitution comme un secteur économique, une profession dangereuse du point de vue sanitaire, sont deux des arguments qui légitiment cette réglementation qui vise à institutionnaliser les bordels et donc à légaliser officiellement le proxénétisme.

Cela nous rappelle étrangement les arguments qui étaient utilisés au XIX^{ème} siècle pour combattre la syphilis et légiférer pour l'institution du système réglementariste. Ce système, théorisé par le médecin français Parent-Duchatel et bientôt intitulé "système français", s'appuyait sur une conception de la sexualité dont nous sommes aujourd'hui encore largement les héritiers. En effet, Parent-Duchatel assimilait l'éjaculation à "une vidange organique" et la prostitution à "un réseau d'égout".

- La deuxième position, apparemment plus répressive et qui constitue l'autre face de l'héritage du "système français", oblige les personnes prostituées à subir des contrôles sanitaires. Elles sont mises en "cartes", fichées, contrôlées de force, et pénalisées ou criminalisées si elles ne se soumettent pas à ces politiques sanitaires et policières.

Ces deux positions nient de fait la réalité de ce qui est vécu dans l'acte prostitutionnel. La personne, marchandise, réceptacle des besoins

sexuels des clients, n'a pas toujours les moyens ni la volonté de leur imposer le préservatif. Et ce quels que soient les pays. De plus, on s'aperçoit que de nombreux touristes sexuels cherchent des femmes de plus en plus jeunes, des jeunes filles vierges ou prétendument vierges et des enfants des deux sexes impubères.

De nombreuses études effectuées en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Afrique, ont montré que la majorité des personnes prostituées ont été poussées à la prostitution pour des raisons qui dépassent les simples contingences économiques et un prétendu libre choix. Violences sexuelles dans l'enfance, maltraitance, pertes de repères, discriminations culturelles et sociales font partie des innombrables facteurs qui accentuent le risque prostitutionnel.

Lors de la dernière conférence ONUisienne sur le Statut de la femme à New York cette année, le DR. Peter Piot, Directeur exécutif de l'UNAIDS, a indiqué que le Sida se développait particulièrement parmi les victimes de violences sexuelles, dans les sociétés où "la violence était impunie et les victimes d'abus étaient contraintes au silence."

Considérer l'axe santé/prostitution uniquement autour de celui des MST ou des conditions d'hygiène, tend à nier la réalité prostitutionnelle et les conséquences en coût humain et financier, sur le moyen et le long terme de la légitimation du commerce du corps humain. Alcoolisme, toxicomanie, dépression, cancers, suicides ... sont autant de pathologies liées à la torture quotidienne que subissent les personnes prostituées.

Un récent rapport de l'organisation SAGE en 1998, s'appuyant sur une étude réalisée dans cinq pays : Afrique du Sud, Thaïlande, Turquie et Etats-Unis, constatait que les personnes survivantes de la prostitution souffraient de symptômes post-traumatiques (PTSD Symptoms of post-traumatic stress disorder) à l'instar des personnes ayant subi des situations de torture.

De plus, les personnes encore en situation de prostitution présentaient le syndrome de Stockholm : la stratégie psychologique pour survivre au jour le jour en captivité, et qui tend à se rallier à ceux qui maintiennent les personnes dans cette forme de captivité. Ceci s'ajoute

aussi au déni de la réalité et à une position schizoïde de déconnexion pour supporter la violence que constitue l'attaque contre l'intégrité psychique et physique de la personne...

Aussi, il est urgent de définir désormais la prostitution ou l'industrie du sexe en tant que système qui implique les clients, les proxénètes quel que soit leur titre, intermédiaires, chefs d'entreprises... et d'interpeller les gouvernements pour que cesse cette forme particulièrement odieuse, persistante et insidieuse de l'esclavage.

Quelles stratégies pour le XXI^{ème} siècle dans le cadre de la reconnaissance des droits de la personne et de la santé ?

- **Mettre en application les principaux outils internationaux de référence aux droits de la personne.**

- Refuser que le corps humain continue d'être mis sur le marché et **poursuivre ainsi toute forme de proxénétisme aux niveaux national et international.**

- A l'exemple de la Suède, **criminaliser toute personne qui loue le vagin, l'anus, la bouche, les mains d'autrui, qui achète tout "service sexuel"**

- Créer des structures de **réadaptation sociale pour les personnes survivantes** de la prostitution, à l'instar des structures existantes pour les survivants de tortures politiques.

- Donner **accès gratuitement aux médicaments et aux soins** pour ces personnes.

- Développer **des projets économiques alternatifs valorisants** à destination des personnes prostituées.

- Mettre en place des politiques de prévention : créer des programmes d'éducation mixtes, mais également adaptés selon les lieux et les cultures aux hommes et aux femmes, aux adolescents et adolescentes, aux petits garçons et petites filles, **afin de lutter contre les stéréotypes qui légitiment des comportements à risque, la violence sexuelle, la discrimination sexiste, la mise sur le marché du corps humain.**

Je dédie cette intervention à toutes les personnes mortes dans la prostitution, aux personnes mortes d'avoir voulu dénoncer la prostitution, à toutes les survivantes qui se battent à travers le monde pour faire entendre leurs voix.

Je dédie tout particulièrement cette intervention à Marie Arbant, sortie de la prostitution avec l'aide du Juge Philippe le Friant alors qu'elle était menacée de mort par ses proxénètes; le Juge le Friant fut par la suite radié pour "atteinte à l'honneur de la magistrature". Je dédie cette intervention à Marie, morte il y a moins de deux semaines d'une embolie pulmonaire après avoir ingurgité de nombreuses boîtes de somnifères et qui, selon les médecins légistes, serait décédée de mort naturelle. Et je pose cette question : combien de silences encore devons-nous supporter ? Combien de silences pouvons-nous supporter sans élever la voix ? ■

PREVENIR - PREVENIR - PREVENIR - PREVENIR - PREVENIR

Prospective Jeunesse asbl
propose des formations
aux hautes écoles et aux écoles de promotion sociale

Pour de plus amples renseignements,
contactez Anne Papeians ou Henri Patrick Ceusters,
au 02/512.17.66

PREVENIR - PREVENIR - PREVENIR - PREVENIR - PREVENIR

Pratiques de santé et exclusion sociale : la logique paradoxale des modèles de prise en charge

Claude RENARD¹

En Belgique, comme dans la plupart des pays industrialisés, les inégalités sociales s'accroissent, le fossé se creuse entre ceux qui disposent d'un revenu suffisant, d'un logement décent et d'une alimentation équilibrée et ceux qui en sont privés. Les mesures de protection sociale apparaissent insuffisantes à enrayer ce processus discriminatoire alors que l'état ne cesse de rappeler l'égalité dans l'accessibilité aux soins et la reconnaissance des droits fondamentaux.

On ne naît pas tous égaux devant la santé et l'influence de la pauvreté sur la santé physique est largement documentée. D'une part, dans sa dimension matérielle qui impose davantage une logique de survie plutôt qu'une logique préventive (les éléments constitutifs étant diamétralement opposés) et d'autre part, dans sa dimension psychologique et sociale, où la logique de privations et d'inaccessibilité influence l'image de soi au point de masquer et d'occulter les potentialités de pouvoir faire face.

Si on ne naît pas tous égaux face à la santé, on n'est pas non plus tous égaux devant la maladie et plus particulièrement devant son traitement. Si l'accessibilité financière est un des éléments les plus déterminants, force est de constater que les logiques de prise en charge peuvent renforcer cette inaccessibilité, créant un paradoxe évident d'exclusion sociale. L'objet de cet article est de tenter de déconstruire un de ces mécanismes d'exclusion pour mieux identifier les points nodaux pour une modification des pratiques. Le contexte d'analyse est celui de la prise en charge des adolescents malades chroniques en milieu hospitalier.

Mots clés

- inégalités sociales
- adolescent malade chronique
- observance thérapeutique
- paradoxe des interventions
- santé physique
- santé mentale

1. Chercheur, Unité RESO-UCL.

2. Compendium de statistiques de la Santé de l'IBES, Bruxelles, 1994.

3. COLIN C., pauvreté et santé, des liens étroits, in Santé et Société, vol. 11, n° 4, automne 1989, p 32.

Inégalités sociales et problèmes de santé

Si la population répondant aux critères de pauvreté dans nos pays occidentaux reste relativement marginale comparée aux populations d'autres continents, elle concentre une proportion importante des dépenses en soins de santé.² Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer cette disproportion.³

- D'abord, une absence quasi totale de comportements préventifs rendant cette population plus vulnérable à certains problèmes de santé. Le tabagisme actif est en effet plus soutenu dans cette population et le taux de mortalité attribué

au tabagisme atteint environ le double dans les groupes défavorisés comparativement aux groupes plus favorisés.

- Ensuite, des conditions de vie et environnementales qui confrontent ces populations à des risques plus importants encore. Les conditions de logement sont souvent à l'origine de l'exacerbation de crises importantes auprès de terrains allergiques connus (humidité et asthme) ou s'associent à d'autres facteurs pour maintenir des états de morbidité (pollution et tabagisme pour les affections respiratoires chroniques).

- De plus, l'accessibilité financière aux soins de base et à une alimentation équilibrée fait souvent défaut et les pratiques de recours aux soins de santé

sont plus tardives, engendrant des coûts plus élevés et une irréversibilité de certains problèmes. Le recours aux services d'urgence hospitaliers est caractéristique de cette population, notamment en ce qui concerne les soins prodigués aux enfants.⁴

Ces différents facteurs combinés donnent une configuration de répartition très différenciée des problèmes de santé dans la population. Ainsi, parmi les adolescents malades chroniques hospitalisés que nous avons rencontrés lors de nos recherches, plus de la moitié se déclarent issus de milieux économiquement défavorisés alors qu'ils représentent moins de 20 % de la population totale.

Inégalités sociales et logiques de santé

La caractéristique majeure du vécu de la pauvreté, c'est le rapport temporel à l'immédiateté, au quotidien qui envahit la vie. Un tel rapport au temps qui passe s'accorde mal avec une logique de santé qui se veut préventive.⁵ En effet, celle-ci fait référence à un temps futur qu'il convient de protéger au maximum par les comportements actuels. Cette logique de santé préventive nécessite donc une anticipation et une intégration des risques dans les choix de comportement. Force est cependant de constater que les programmes de santé sont majoritairement construits au départ d'une explication étiologique des maladies et font souvent abstraction de la culture (dans laquelle s'intègre le rapport au temps) et des représentations sociales qui guident les comportements.

Par ailleurs, l'isolement social qui caractérise ces populations joue une influence considérable sur leur état de santé. Si l'on accepte que la plus grande partie du stress que vivent les individus dépend moins de l'adaptation au changement que des contraintes permanentes qui doivent être endurées quotidiennement, il devient évident que la situation de pauvreté est déterminante et représente un facteur de risque majeur pour la santé mentale. Ainsi, la pauvreté inhibe la capacité des individus à faire face à de nombreux problèmes et à de nouvelles difficultés. Cette inhibition de compétences est souvent renforcée par les interventions sociales construites pour les lutter. Ainsi, les personnes vivant un contexte de pauvreté évitent les situations

où la demande d'aide est associée à un processus de contrôle. D'expérience, ils ont appris que ces situations aboutissent souvent à leur désignation comme coupables de la situation qu'ils rencontrent, engendrant un accroissement de la culpabilité et de la honte qui sont déjà caractéristiques de cette population. Faible estime de soi, honte, culpabilité, sentiment d'impuissance sont autant de facteurs individuels qui conditionnent la vie des populations défavorisées dans leur rapport à la santé.⁶

Adolescence et maladie chronique

Si l'adolescence est généralement considérée comme la période de la vie où l'incidence et la prévalence des problèmes de santé sont les plus faibles, c'est précisément dans cette classe d'âge que la réduction de la mortalité et de la morbidité est la moins significative au cours de la dernière décennie.⁷ Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer cette situation.

- Un premier élément concerne les progrès médicaux réalisés depuis quelques dizaines d'années et qui ont permis de réduire la mortalité infantile, amenant à l'adolescence des enfants présentant une pathologie chronique. La mucoviscidose est particulièrement illustrative de cet accroissement de l'espérance de vie.

- Un second facteur tend à montrer une sensibilité accrue aux modifications de l'environnement générant une incidence plus importante de certaines pathologies telles que l'asthme ou d'autres manifestations allergiques.

- Un troisième facteur porte sur l'apparition de plus en plus visible sur la scène médicale de morbidités spécifiques à l'adolescence telles que les diverses conduites addictives ou les conduites suicidaires.⁸

- Un quatrième facteur porte sur l'accroissement des taux de non-observance thérapeutique aux traitements prescrits (en comparaison avec les taux obtenus à l'enfance), avec une acuité plus importante dans le champ des pathologies chroniques.⁹

Cette non-observance thérapeutique a particulièrement attiré notre préoccupation de recherche en tentant de comprendre les mécanismes ascendants, de maintien, voire d'amplification de ce

4. RENARD C. et al., Promotion de la santé de l'enfant hospitalisé : l'approche participative en recherche-action, Promotion & Education, Vol V., 1998/1, p 15-19.

5. Renard C., Le temps qui passe et l'autogestion de la maladie et du traitement, Bulletin d'Education du Patient, Vol 15, n° 2, Octobre 1996, p 63-66.

6. Robichaud J-B et al, Les liens entre la pauvreté et la santé mentale : de l'exclusion à l'équité, Gaëtan Morin Editeur, Montréal, 1994, p 104.

7. P-A Michaud et al., La santé des adolescents : quel liens entre recherche et prévention, Editions CFES avec le soutien de la Fondation de France, 1994, 225p.

8. Alvin P. et al., L'hospitalisation des adolescents : Etat des lieux et perspectives, Fondation de France, 1997, 104 p.

9. Alvin P., Adolescents with long-term illness and compliance : a clinician's perspective. J Adoles Health, 1992; 13, pp 372-374.



10. Renard C., Deccache A., Recherche-action en promotion de la santé : Adolescence, maladie chronique et observance thérapeutique, Rapport final de recherche, 1999, 43 p (Recherche soutenue par la Fondation Delacroix).

comportement. Nous nous sommes également intéressés aux effets de ce comportement tant pour l'individu lui-même que pour les conséquences sur sa santé.

Adolescence et observance thérapeutique

La compliance thérapeutique aux traitements prescrits de santé a fait l'objet de nombreuses études ces dernières années, plus spécifiquement encore dans le champ des pathologies chroniques. Peu de ces études ont porté leur attention sur la période plus spécifique de l'adolescence. Or, l'analyse des taux de compliance thérapeutique désigne cette période comme charnière dans l'inversion des taux obtenus avec un maintien de ces derniers à l'âge adulte. En effet, si on considère que l'observance thérapeutique est acquise et maintenue dans plus de 80 % des situations de traitement au long cours lors de l'enfance, ce taux diminue fortement à l'adolescence pour se fixer entre 20 et 45 % selon les pathologies. L'explication causale la plus couramment utilisée porte sur l'opposition systématique qui caractérise cette période de la vie face à la prescription de l'adulte. Nous avons tenté d'en approcher la complexité et l'analyse de la disparité selon des facteurs de discrimination de cette population.

Les adolescents malades chroniques : un exemple type

Lors d'une récente recherche¹⁰ portant sur l'analyse de la trajectoire d'adolescents hospitalisés pour problèmes de santé chroniques, nous avons pu identifier qu'une majorité d'entre eux étaient animés par des idées suicidaires (plus de 80 %) ou avaient eu recours à une ou plusieurs tentatives de suicide (plus de 60%). Nous avons dès lors cherché à identifier les facteurs susceptibles d'expliquer cette situation.

Le fait que la maladie chronique génère un mal-être existentiel chez l'adolescent de par les limitations inhérentes à son développement et la confrontation inévitable à la question de la mort (qui reste souvent l'aboutissement de la maladie chronique) était-il suffisant à rendre compte de cette proportion si

importante ?

Pour réaliser notre étude, nous avons interrogé 60 jeunes porteurs d'une pathologie chronique, âgés de 12 à 18 ans, hospitalisés dans un des services de pédiatrie de la Communauté française de Belgique.

Nous avons préalablement choisi d'utiliser la méthode du récit de vie pour permettre de collecter le maximum d'informations susceptibles de retracer la trajectoire de ces jeunes. Les entretiens se sont déroulés pour la plupart lors de l'hospitalisation même de l'adolescent et pour une minorité à leur domicile quelques jours après l'hospitalisation. Il faut en effet savoir qu'il n'existe pas de structure spécifique dans les services de pédiatrie pour accueillir cette population et qu'en l'absence de nécessité thérapeutique, l'adolescent est invité à rejoindre son milieu de vie. Le jeune se retrouve donc dans son milieu d'origine sans qu'une réelle intervention ne puisse voir le jour.

A la recherche de facteurs explicatifs

Les résultats nous ont permis d'identifier un processus relativement récurrent auprès de ces adolescents, processus centré autour de la non-compliance thérapeutique.

Une des caractéristiques des maladies chroniques porte sur le fait qu'elle est souvent (pour ne pas dire systématiquement) associée à un traitement au long cours, traitement qui doit se poursuivre même en l'absence de symptômes. Par ailleurs, la pathologie chronique de l'adolescent est en grande majorité connue dans l'enfance et a évolué dans le temps grâce aux progrès les plus récents de la médecine (pensons notamment aux patients atteints de mucoviscidose).

Lors de l'enfance, la compliance thérapeutique aux traitements prescrits était sous contrôle, voire sous gestion totale, de la part des parents ou des personnes qui en assurent l'autorité. A l'adolescence, la compliance thérapeutique est progressivement gérée par l'adolescent qui prend en charge la gestion de sa maladie et de son traitement. Le comportement d'adhésion



à la prescription médicale observé pendant l'enfance ne se poursuit cependant pas à l'adolescence et les taux de compliance s'inversent. S'ensuit progressivement une réactivation et/ou une aggravation des symptômes associés à la maladie avec sa conséquence directe : la prise en charge thérapeutique en institutions de soins. A l'adolescence, la maladie chronique prend de nouvelles dimensions. D'une part, elle devient un objet privilégié des conduites d'essai qui caractérisent la démarche émancipatoire de l'adolescent. D'autre part, elle impose des contraintes qui rappellent des attitudes parentales inadaptées pour les uns ou qui accentuent les différences avec les autres adolescents pour les autres, notamment au sujet de l'estime de soi. La réaction de ces adolescents se fait rarement attendre et porte sur des revendications de prise de décision ou de liberté sans contrainte. Le comportement de compliance thérapeutique en devient souvent l'enjeu avec ses conséquences directes sur l'aggravation de l'état de santé et le recours obligé au système thérapeutique. Un paradoxe voit le jour : la démarche émancipatoire des adolescents qui tentent de se réappropriier la gestion de leur maladie aboutit à une dépendance plus grande encore au système de soins.

De la non-compliance thérapeutique à la psychiatisation...

Les adolescents décrivent alors un système relationnel qui a pour effet direct d'entretenir et d'amplifier ce paradoxe. La culpabilisation désignée de l'adolescent pour expliquer l'aggravation de l'état de santé renforce la faible observance thérapeutique avec l'instauration d'un mécanisme d'escalade symétrique, chacun des partenaires de la relation renforçant sa position. Les sentiments de désaccord, de mal-être, de rejet, d'abandon, d'injustice remplacent les sentiments de contrôle et de maîtrise de la maladie et du traitement. L'escalade aboutit alors à une démission des soignants avec une réorientation vers les services de psychiatrie pour prendre le relais. La tentative de suicide de l'adolescent en est souvent l'élément déclencheur ou un des éléments d'entretien majeur de cette situation. De plus, ce relais vers la psychiatrie s'auto-

justifie par le fait que son arsenal thérapeutique permet un nouvel équilibre de la compliance thérapeutique de l'adolescent malade chronique. Un élément déterminant est cependant souvent occulté : celui de la nécessaire construction d'une identité de "psychiatisé" de la part de l'adolescent. La tentative de suicide en est probablement la forme la plus individuellement et socialement acceptable. Et la boucle s'auto-entretient.

Conclusion

Cet exemple type illustre de manière évidente comment les interventions à destination des personnes les plus défavorisées peuvent avoir un effet paradoxal : leur inévitable passage par la psychiatisation avec son corollaire de désignation et d'exclusion sociale. Cet exemple s'est construit au départ de la prise en charge hospitalière des adolescents malades chroniques. Il aurait pu s'élaborer au départ d'une analyse portant sur les exclusions ou les échecs scolaires.

Ces inégalités introduisent au cœur même de nos sociétés démocratiques libérales une rupture qui constitue la trame où se construisent la réalité complexe et le développement des problèmes de santé. L'exigence d'une société démocratique nécessite de développer les outils qui permettent de sortir de ce paradoxe qui rend les personnes exclues coupables de ce dont elles sont victimes. Les interventions doivent répondre aux besoins réels des populations visées, surmonter les obstacles matériels mais aussi et surtout les obstacles psychologiques et sociaux à leur utilisation. Il ne suffit plus d'expliquer pour agir mais de comprendre pour faire agir. ■



Apprentissage, emploi et action citoyenne

Une approche plurielle

Bernard DE VOS

Si l'emploi a été et reste aujourd'hui le garant de l'autonomie individuelle et demeure le mécanisme intégrateur de prédilection, la réduction constante du poids du travail dans l'existence, sa rareté ou sa simple absence, nous pousse à inventer et à favoriser la mise en perspective d'autres expériences sociales ou d'autres activités qui soient susceptibles d'assurer simultanément le développement personnel et la relation avec la société.

Préambule : la question de l'emploi au sein des stratégies sociales

Avant de me hasarder à l'une ou l'autre proposition, que j'espère originales et novatrices, en matière de réduction des inégalités face à l'emploi ou à son absence, je pense qu'il n'est pas inintéressant d'inscrire ces propositions sur une toile de fond qui est la question de l'emploi aujourd'hui. Ou encore, de se poser la lancinante question : faut-il créer de l'emploi pour de l'emploi ?

L'emploi est-il toujours l'élément essentiel de ce qu'on appelle " le lien social" ? Certains auteurs (dont, récemment, F. Dassetto), tout en reconnaissant qu'il y a, de toute évidence, un changement des représentations de l'image du travail et de soi-même comme travailleur, contestent qu'il y ait une sorte de processus naturel qui puisse provoquer "la fin du travail" et estiment, dès lors, que le mode d'insertion par le travail n'est en rien anachronique, répond à une demande d'une large majorité de la population et que la société continue à être mise en forme et structurée par le travail.

D'autres, et je suis plutôt enclin à abonder dans ce sens, estiment par contre que le travail n'est plus le foyer central de la cohésion sociale. Ainsi, dans certains lieux, on parle plus aujourd'hui d'idéal d'une société de pleine activité plutôt que de plein emploi. On ne peut en effet évacuer les réflexions sur la réduction du temps de travail. Est-il utile d'ailleurs de rappeler combien, en moins d'un siècle, le temps de travail a été diminué, sans

pour autant - bien au contraire - que la production suive la même courbe fléchissante. Raison pour laquelle un nombre croissant d'observateurs s'accordent pour dire que le temps libéré pourrait être mis à profit pour développer d'autres temps sociaux que celui strictement réservé au travail. Et ces autres "temps sociaux" pourraient, sans doute, permettre à d'aucuns de se valoriser dans le système social, de positiver leur existence, d'y trouver sens et consistance.

Après tout, dans la panoplie d'activités culturo-sociales que nous sommes nombreux à mener hors de nos obligations professionnelles, n'est-ce pas déjà ce que nous faisons ? Nombreux parmi nous sont ceux qui consacrent, par plaisir, militantisme ou conviction, une part non négligeable de leur temps "libre" à des activités à haute valeur citoyenne ajoutée et non lucrative ! Au regard de l'histoire récente, cette attitude face au temps, à laquelle nous nous sommes progressivement habitués, revêt pourtant un caractère exceptionnel : aurions-nous eu à coeur de développer pareil investissement sans rapport avec un revenu et une autonomie d'existence, si nous étions toujours contraints à travailler 60 heures par semaine et plus encore ? Aurions-nous cette même légèreté par rapport à l'acte gratuit mais coûteux en temps, si ceux qui nous ont précédés n'avaient obtenu les précieux droits sociaux tels le congé hebdomadaire obligatoire ou les congés payés ?

Toujours est-il qu'à l'évidence, cette forme d'activité, comme celle que nous sommes nombreux à pratiquer plus ou moins régulièrement, offre une forte capacité à

1. Directeur de SOS Jeunes-Quartier Libre.

créer du lien et de la cohésion sociale, même si elle ne recouvre pas la nécessaire question du revenu et de l'autonomie de chacun d'entre-nous : d'où que nous venions, en effet et où que nous soyons - secteur industriel, bancaire ou associatif... - nous partageons sans doute la même intuition que nous sommes devenus incapables - ou, à minima, bien démunis ! - de créer réellement du lien social à partir de nos seuls milieux professionnels étriqués. Peut-on imaginer qu'il en soit autrement pour d'autres, simples employés ou ouvriers, qui n'ont ni voix, ni pouvoir ? Peut-on croire que, parce qu'ils participent concrètement à l'échange économique "production-consommation", ils participent, du même coup, à un échange social qui transcende leur simple travail ? N'est-il pas plus raisonnable de penser qu'une large majorité de ceux qui ont eu la chance d'obtenir et de maintenir un emploi subissent une telle pression psychologique, qu'ils se contentent souvent de vivre leur travail comme une simple obligation rémunératrice et se satisfont, pour le reste, d'une vie paisible, sans grande question existentielle, menée en individualistes ou entre pairs ? Serait-ce là les grands apports positifs du "travail-emploi" en matière de création de sens, de lien social et de convivialité ?

Ainsi, si l'on accepte cette façon de raisonner, il ne suffirait pas de créer ou de recréer d'hypothétiques emplois pour que disparaissent, du même coup, nos effroyables problèmes de société. Les mécanismes de ségrégation que nous connaissons laissent aujourd'hui place à ce que Donzelot évoque dans "Le Monde" du 30 juin 99, comme "un processus naissant de sécession". Si la ségrégation aboutissait à la séparation, au sein d'une même collectivité, des personnes, selon leur origine ou leur condition, avec la sécession, les personnes se séparent de la collectivité et s'en désolidarisent. Ce mouvement va de pair avec la transformation du travail bien sûr, mais aussi, et peut-être surtout, de la ville.

Autrefois, dans la ville industrielle, les riches et les pauvres vivaient entre eux, mais il existait un espace commun, des lieux communs qui favorisaient la rencontre et le contact (cafés, cinés, magasins) et renforçaient les rencontres occasionnées par le biais du travail. Aujourd'hui "dans la ville post-industrielle, les lieux communs sont extraits des quartiers, localisés dans des centres spécialisés; les couches moyennes s'éparpillent dans des territoires qui

entourent la ville; les couches supérieures s'agglutinent dans des enclaves résidentielles; les nouvelles technologies permettent à ceux qui sont formés de travailler de manière autonome, sans qu'il y ait rencontre entre les différentes couches sociales" ("Le Monde" du 30 juin 99, toujours). C'est ainsi que la ville contemporaine encourage la possibilité de nier les autres. Ce qui signifie une véritable sécession entre couches riches et moyennes d'une part, et couches pauvres de l'autre; les premiers recherchant à tout prix "l'entre soi" et refusant progressivement de payer pour les autres. Cette mise à distance des pauvres se traduit quotidiennement par la construction et l'organisation d'enclaves résidentielles plus ou moins gardées (les exemples américains de ces véritables villes hyper-sécurisées sont terrifiants !), par l'animosité que suscite dans certains quartiers la construction de logements bon marché, par le refus de cohabiter à l'école ou, pour faire bref, par la recherche du même et la fuite de l'autre...

Les jeunes anticipent-ils une nouvelle forme de société ?

On le voit, si les problèmes d'emploi sont loin de compter pour du beurre dans le marasme sociétal dans lequel nous tentons de nous dépatouiller, ils sont loin, à mon sens, d'en constituer la clef de voûte...

Ainsi ce qui semble agir cette séparation drastique entre couches sociales différentes apparaît autant lié au clivage économique qui s'accroît chaque jour, qu'à l'utilité ou à l'inutilité que revêtent les diverses existences. A tel point que ceux qui ont accès au marché de l'emploi, et donc à des revenus suffisants, n'estiment plus avoir à payer pour d'autres, devenus inutiles et obsolètes. Cette situation qui tend à se généraliser n'épargne pas les plus jeunes qui, plus que d'autres encore, ont vu leur domaine d'activité et de responsabilité se rétrécir au cours de ces dernières décennies. S'ils ne sont pas moins avides qu'avant d'acquiescer leur indépendance, il leur est plus difficile aujourd'hui qu'hier d'avoir une vie autonome. En résulte alors un prolongement flou, indéfinissable et déraisonnable de l'état post-adolescent et du sentiment de dépendance et d'inutilité qui complexifie grandement le processus d'autonomisation individuelle. Cette

situation est d'autant plus paradoxale et déstabilisante que les autres libertés (sexuelles, de vote, d'expression...) accordées aux jeunes ont remarquablement augmenté.

Pourtant, ceux que l'on a tendance à ranger sous l'appellation de "génération sacrifiée" augurent peut-être un changement de société. Car, confinés dans la précarité, les jeunes ont entrepris, pour favoriser leur insertion professionnelle, des stratégies particulières construites autour de "ce qu'ils peuvent obtenir" : stages, intérim, petits boulots en noir, contrats à durée déterminée, inactivité... Ces stratégies ont une influence sur la structure du marché de l'emploi et de la société en général.

Mais d'aucuns voudraient, à raison me semble-t-il, inverser fondamentalement le raisonnement et se demander si les changements sociétaux que nous avons tous vécus ces dernières décennies n'ont pas été plus vivement ressentis par les plus jeunes d'entre-nous qui constitueraient ainsi les baromètres humains de ces changements et de ces bouleversements. "Les jeunes anticiperaient, en quelque sorte, une nouvelle forme de société où le parcours professionnel de tout un chacun serait fait de ce type d'emplois précaires. En effet, les transformations profondes du marché du travail, entraînées par la mondialisation de l'économie, semblent indiquer qu'à l'avenir le travail salarié ne sera plus automatiquement la norme". Et l'auteur de ces quelques lignes (Sandra Evrard, *Vacature*, juin 99), de conclure: "La flexibilité de l'emploi, cette malléabilité qui, à l'heure actuelle, semble ne concerner que les jeunes, serait-elle un signe de ce qui nous attend tous ? "On le voit, si le sort actuel réservé aux seuls jeunes devait augurer l'avenir plus global du marché de l'emploi, il y a grand intérêt - indépendamment du devoir que l'on a de s'intéresser en priorité à ceux qui feront le monde de demain - à étudier non pas seulement les conséquences négatives du sort difficile réservé aux plus jeunes mais aussi les potentialités et les ouvertures qu'il recèle. A commencer par l'utilisation du temps "libre", dont les jeunes semblent disposer plus qu'avant et qui pourrait être mieux exploité pour recréer du sens social, du lien, de la convivialité. La citoyenneté moderne ne se réduit plus sans doute à la reconnaissance individuelle que l'on peut conquérir à travers un travail rémunéré et

les droits sociaux qui en découlent. Même s'il reste que, au sein d'une société qui se fonde à partir du paradigme du marché, ne pas avoir d'emploi constitue toujours une privation de statut plus lourde à supporter que ne pas disposer de droits essentiels comme par exemple celui de voter... Cette ambiguïté permanente, entre les vertus intégratives et excluantes que revêt alternativement l'expérience du travail dans notre société, ouvre une porte essentielle à une redéfinition de l'épanouissement personnel et relationnel, qui devrait toujours constituer un objectif aussi important que la performance économique. Si l'emploi a été et reste aujourd'hui le garant de l'autonomie individuelle et demeure le mécanisme intégrateur de prédilection, la réduction constante du poids du travail dans l'existence, sa rareté ou sa simple absence, nous pousse à inventer et à favoriser la mise en perspective d'autres expériences sociales ou d'autres activités qui soient susceptibles d'assurer simultanément le développement personnel et la relation avec la société.

Dualisation ou partage citoyen : premières esquisses

Plutôt que d'imaginer 20 ou 30% d'inactifs "tolérés" par notre société, comme on s'y croit trop souvent contraints, l'évolution de la "culture de l'emploi" chez les jeunes indique certaines pistes de redistribution harmonieuse. Non seulement des périodes de travail mais aussi des périodes dites de "temps libre", souvent restreintes à l'oisiveté mais qui seraient, sans nul doute, mieux exploitées si elles pouvaient donner lieu à une nouvelle implication responsable et citoyenne. De nombreux auteurs, sociologues ou économistes ont depuis longtemps tenté de donner corps à cette alternance entre travail rémunéré et activité citoyenne. Coenen et Leisink optent ainsi pour "une répartition du travail salarié de telle sorte que chaque citoyen ait à la fois la possibilité d'exercer un emploi et de participer aux prestations sociales et au "community work". Aussi longtemps que cela n'est pas réalisé, nous pensons qu'il ne faut pas obliger les citoyens qui ne trouvent pas d'emploi mais qui s'engagent dans une activité sociale, à s'efforcer de chercher un poste de travail, à être disponible à court terme ou à perdre leurs

revenus de transfert." Christian Lalive d'Eprenay va plus loin en imaginant "un service civique, incluant une gamme très large d'activités à utilité sociale reconnues permettant d'assurer la production de biens et des services nécessaires non seulement à la production de la richesse collective, mais aussi à la préservation des ressources fondamentales, à l'expression de la solidarité universelle et au développement d'une esthétique." Il poursuit en proposant que "chacun soit doté d'un carnet de route et, en échange de l'allocation universelle, il aurait à fournir au cours de sa vie un certain volume de prestations". Il conclut en estimant "qu'une telle perspective renouvellerait le contrat social". Plus tard, le professeur Zoll, de l'université de Bremen, en Allemagne, proposera plus "carrément" "la création d'un second secteur d'activités dans la société qui ne soit pas organisé selon les règles du marché mais qui se fonde sur la réciprocité entre la garantie d'un revenu de citoyenneté et la prestation de services sociaux, écologiques et culturels. Le principe de base de ce second secteur devrait être la réciprocité, l'échange, non pas l'échange de marchandises, mais le troc. Ceci signifie que, dans ce secteur, la main-d'oeuvre ne pourrait plus être considérée comme une marchandise, c'est-à-dire qu'on ne devrait plus mesurer le travail effectué - entre autres parce qu'il est dans ce domaine de toute façon difficilement mesurable - mais qu'il faudrait déterminer des horaires de travail ainsi que des tâches flexibles." L'auteur poursuit en mettant en avant qu'autrefois la reproduction de la force du travail et indirectement de la société était garantie par les "prestations sociales" des femmes au sein de la famille nucléaire". Tous, tant les hommes que les femmes, devront à l'avenir participer directement durant une partie de leur vie à la reproduction sociale, et cela par un service social, culturel ou écologique dans le secteur d'activité." L'auteur poursuit encore sur l'organisation concrète de son projet de société où, en échange de la garantie d'une allocation universelle, "tous les hommes et toutes les femmes devraient idéalement travailler un minimum d'années dans chacun des secteurs. Suivant les modèles de cours de vie à développer, on pourrait prévoir, par exemple, un nombre minimum d'années de travail salarié de même que de service social dont, en ce qui concerne ce dernier, plusieurs devraient se situer au début de la vie active". L'auteur estime ainsi qu'à travers un devoir civique et l'accomplissement

d'un service social, une chance est offerte de remplacer la dualisation de la société par un type tout à fait différent de dualisation des cours de vie dans lesquels chacun devrait autant que possible faire l'expérience tant du travail rémunéré que du service social.

Un contrat de pluriactivité pour les jeunes

Mais aujourd'hui, l'argumentaire le plus abouti, le plus réaliste, me semble appartenir à Philippe Defeyt et à Thérèse-Marie Bouchat qui, dans leur ouvrage "Le droit d'être actif", décrivent concrètement ce que pourrait être un contrat social pour l'activité. Ce contrat qui s'adresse en priorité aux jeunes pourrait, une nouvelle fois, anticiper une organisation plus généralisée d'un nouveau mode de travail et d'investissement citoyen. Le contrat en question vise prioritairement à permettre aux jeunes à la fois d'entrer dans une vie pleinement active et de prendre goût à

l'exercice conjoint de multiples et diverses activités, dont celles à "haute valeur citoyenne ajoutée". Les auteurs posent dès l'abord plusieurs préalables importants : tout d'abord, le principe même du contrat sous-entend l'existence de droits et de devoirs. La démarche des auteurs vise en priorité à créer les conditions nécessaires pour permettre à tous d'accéder à une large gamme d'activités mais sans obligation, formelle en tous cas. L'exercice d'un contrat de pluriactivité doit constituer une mesure qui permettrait aux jeunes qui le souhaitent d'entrer dans la vie active en acceptant d'emblée d'exercer différentes activités, variées, qui contribueraient à la fois à participer à l'animation du tissu social et culturel et à construire leur itinéraire personnel. Ainsi, proposer un tel contrat "n'est pas une proposition qui a pour objectif premier de lutter contre le chômage des jeunes, même si, et c'est heureux, ce problème serait aussi, de facto, en partie résolu."

L'ambition, et ceci constitue le second principe de départ, est donc de faire émerger une autre conception de la vie active, non plus seulement fondée sur les seules activités professionnelles, mais englobant d'autres activités qui, notamment, font face au "délitement" du lien social. Enfin, dernier préalable, les auteurs notent combien il leur semble évident que "le pari porte à la fois sur l'individu, sur son aptitude à participer ET

sur la collectivité, sur sa capacité à écouter." A anticiper, à inventer, à accepter la remise en question fondamentale de fonctionnements séculaires, voudrais-je compléter!

Le contrat de pluriactivité trouve sa quintessence et sa raison d'être dans l'inorganisation patente du "passage du témoin" entre formation et vie active. Les raisons qui font que ce relais ne se fait pas en douceur sont au moins double : d'une part l'expérience de terrain acquise au cours des formations qualifiantes est largement insuffisante et, d'autre part, l'indépendance et l'autonomie, dont aimerait profiter une large majorité des jeunes au terme de leur parcours scolaire, sont rendues pratiquement impossibles. Faute de trouver un emploi immédiatement, ils se retrouvent en situation de "stagiaires d'attente", qui, durant neuf mois ou un an (selon qu'ils sont âgés de plus ou de moins de 25 ans), les laissent sans aucun revenu. Au terme de cette période, ils commenceront à percevoir de maigres allocations "d'attente".

Ce régime social, peu gratifiant, entraîne chez nombre de jeunes une situation d'insécurité psychique importante et qui devrait, plus qu'actuellement, nous alarmer. De plus, la préoccupation souvent prégnante et frustrante, de tenter de décrocher une place sur le carrousel de l'emploi, se double d'une autre inquiétude lancinante : "celle de pouvoir réellement participer à la construction de la société. Car, si on ne leur demande pas souvent ce qu'ils aimeraient faire pour amener leur pierre à l'édifice général, on les consulte encore moins sur le type d'architecture qu'ils voudraient mettre en place et au sein duquel ils seraient désireux d'évoluer."

Face à ce constat, Ph. Defeyt et Th-M. Bouchat proposent une alternative qui s'inscrit dans une logique de participation plutôt que d'insertion.

Ainsi le contrat de pluriactivité devrait :

- permettre au jeune de participer au développement de la société ;
- lui donner l'occasion d'acquérir une expérience variée (activités de construction de son propre itinéraire et activités de participation à l'animation du tissu social et culturel) ;
- sortir le jeune d'une dépendance financière envers ses proches ;
- contribuer à la mise en place d'une meilleure égalité des chances entre les différents jeunes, en leur offrant à tous un capital de relations et d'atouts pour

poursuivre, par la suite, leur propre itinéraire ;

- éviter une partie de l'échec scolaire (en lui permettant notamment de poursuivre une formation tout en commençant à travailler) ;
- etc.

Ce type de contrat devrait être ouvert à tout jeune entre 16 et 30 ans. Il devrait lui assurer activités, statut et revenu. Le contrat d'un an, renouvelable une fois, devrait être signé avec un coordinateur (communal ? par bassin d'emploi ? par région ?).

Dans cette proposition que je trouve, faut-il l'ajouter, particulièrement intéressante, on retrouve les composantes suivantes :

- le jeune aurait droit à un contrat et à un revenu directement, sans passer par un quelconque stage d'attente. Ceux qui travaillent avec des jeunes majeurs connaissent les effets dévastateurs de ces stages, souvent synonymes d'oisiveté, de dépendance, de révolte grandissante !

- les activités pratiquées devraient être variées et s'inscrire dans des cadres différents. Elles devraient également poursuivre des objectifs différents: formation (formelle ou sur le tas), lancement d'une activité, production, participation à l'animation du tissu social,... et ce dans des proportions minimales déterminées. Ainsi, "un tiers du temps établi au moins devrait être consacré, d'une part, à ce qui relève de la construction de son propre itinéraire et, d'autre part, à ce qui relève du service à la collectivité.

Le découpage du temps entre les différentes activités serait "annualisable" entre les affectations choisies (pour une meilleure responsabilisation du jeune et pour favoriser la multiplicité des expériences dont, par exemple, un voyage à l'étranger... Ne forment-ils pas la jeunesse ?) ;

- comme avancé plus haut, le contrat durerait un an, renouvelable une fois. Toutefois, le jeune qui débiterait un tel contrat avant 19 ans (et l'on touche ici et de très près la problématique du décrochage scolaire !), pourrait bénéficier de cette mesure de manière non limitative jusqu'à cet âge sans empiéter sur son droit d'accès ultérieur (ceci par souci de tenter d'égaliser les chances).

- le rôle du coordinateur, central, devrait être clairement précisé. Il va de soi qu'il devra être investi d'un rôle pédagogique et social vis-à-vis du jeune et non se comporter comme un simple

gestionnaire. La négociation avec celui-ci serait au centre du processus proposé, puisqu'il s'agit de déterminer avec le jeune quelles sont ses attentes, ses capacités, les possibilités qui s'ouvrent à lui.

- la rémunération du jeune serait équivalente au salaire minimum garanti, augmentée éventuellement en cas de renouvellement.

Voici, à gros traits, les balises d'un projet novateur qui va à l'encontre des idées reçues et qui parie, positivement, sur les potentiels des jeunes.

Il est passionnant parce qu'il arrive à mêler formation, apprentissage à l'emploi et mise à disposition d'un capital temps citoyen. De la sorte, il constitue le seul projet réaliste qui puisse se concevoir avec un public dont l'aisance socio-économique n'est pas automatiquement garantie. De nombreux projets visant la responsabilisation et la participation des jeunes existent : les organisations non gouvernementales, les mouvements de jeunesse sont autant de possibilités offertes aux jeunes "nantis" de se poser en "bâtisseurs", capables, même modestement, de contribuer à l'édification de la société. Peu nombreux les projets qui, a contrario, sont parvenus à intégrer la nécessité de permettre à des jeunes

"moins nantis" de prendre une part active dans la société tout en tenant compte de leur "handicap" relationnel et culturel. Ainsi, ce projet de contrat de pluriactivités devrait permettre à la fois d'améliorer le profil individuel et professionnel des jeunes tout en leur permettant d'exploiter les potentialités sociales dont on les croit souvent dénués.

Il va de soi que ce type de projet pourrait s'appliquer, sous d'autres formes sans doute, à une plus grande partie de la société. Ainsi, de nouveaux horizons se dressent pour une réflexion sur un temps de travail réduit globalement et aménagé individuellement. ■



Bibliographie

F. Dassetto, "L'endroit et l'envers", Ed. Labor, collection Quartier Libre.

Coenen et Leisink, "Work and citizenship in the New Europe", Cambridge, 1993.

Christian Lalive d'Epina, "Les Suisses et le travail", Lausanne.

Rainer Zoll, "Un nouveau modèle de partage du travail", Travail et Société, actes des journées d'étude de la conférence des Commissions Justice et Paix d'Europe, à Bruxelles, les 17-18-19 octobre 1994.

A propos de ces auteurs, lire aussi les actes des journées d'étude de la conférence des Commission Justice et Paix d'Europe, à Bruxelles, les 17-18-19 octobre 1994.

Thérèse-Marie Bouchat et Philippe Defeyt, "Le droit d'être actif. Pour une écologie du temps", Ed. Quorum.

Le CARPS (Centre d'Accueil et de Recherche Psycho-sociale), l'Institut Louis-Marie et le Toboggan organisent, le **lundi 25 octobre 1999**, au Passage 44, une journée de travail

"APRES LE DIRE, LE FAIRE"

Par Guy Ausloos,
avec une équipe professionnelle du Théâtre d'Impro

Travail détaillé à partir de la grille des Fonctions du Docteur Ausloos

Exposé

Fonctions Logistiques (Programmation, Pilotage, Contrôle) et Fonctions Relationnelles (Communication, Distances relationnelles, Mémoire).

"Six fonctions reliées entre elles, qui déterminent les rôles et qui sont présentes dans tous les systèmes".

Interventions en co-thérapie

L'intervenant centré sur le patient. L'intervenant centré sur la famille. Quelles spécificités ? Quelles complémentarités ?

Applications pratiques par des mises en situation avec des professionnels du Théâtre d'Impro et le Professeur Guy Ausloos

Réservations au CARPS
chaussée de Mons 277, 7070 Ville-Sur-Haine
tél. : 065/87 29 72 - fax : 065/87 36 47

La civilisation du travail et du plein emploi : mythe ou réalité à l'aube du XXIème siècle ?

Bernard BOON FALLEUR

Pouvons-nous assurer au jeune qui accepte de suivre un enseignement ou une formation professionnelle qu'il trouvera un emploi demain ? D'où vient le concept du plein emploi ? Quelle est l'évolution de la valeur travail dans nos sociétés ? Aujourd'hui, le modèle social du plein emploi et de la société de consommation est remis en cause. Est-ce justifié ? Existe-t-il des alternatives ? Quelques réflexions...



Dans l'éducation des jeunes, une part très large est réservée à la formation à un métier, à une profession.

Le jeune adolescent, confronté à cette formation, peut connaître trois types de motivation :

- l'intérêt présenté par les matières enseignées;
- la crainte que, sans formation, il n'accède pas au marché de l'emploi;
- l'espoir, la confiance qu'il a dans le fait que cette formation spécifique réussie lui donne un emploi.

Ce dernier type de motivation prospective pose une question socio-économique fondamentale : pouvons-nous encore, de manière crédible, sous-entendre que le jeune trouvera du travail s'il prend sa formation en mains ?

Pour répondre à celle-ci, examinons l'évolution de la valeur travail dans nos sociétés et tâchons de poser quelques jalons.

L'évolution de la valeur travail au cours de ces deux derniers siècles

Nous avons tendance à faire une lecture unique de nos démocraties capitalistes : elles seraient mues principalement par la recherche du profit et l'appât du gain qui dicteraient la majorité des conduites individuelles, entraînant ainsi tous les déséquilibres que nous connaissons aujourd'hui : prédominance absolue du secteur marchand, désintégration du tissu social, société à deux vitesses (les nantis

et les exclus), chômage, globalisation.

Sans vouloir nier la pertinence de cette lecture, modifions l'angle de vue en prenant comme point de départ l'évolution de la valeur travail et ses conséquences.

Ce n'est qu'après la Révolution française et surtout à partir de la révolution industrielle que le travail a pris la place prépondérante qu'il occupe aujourd'hui. Alors qu'il n'avait été jusque-là que facteur de survie pour les uns et facteur d'enrichissement pour les autres (dans une mesure assez relative, la source d'enrichissement principale résidant dans le privilège, le statut ou la propriété foncière), il a pris, dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, un rôle majeur dans notre philosophie d'organisation sociale, rôle qui n'a fait que s'accroître jusqu'à aujourd'hui.

- Il est devenu le facteur premier du positionnement social dans nos sociétés démocratiques : "je travaille donc je suis". Dans un environnement qui a vu disparaître peu à peu les échelons de solidarité intermédiaires (famille, communauté locale,...), l'individu, rendu de plus en plus responsable face à la communauté toute entière, existe par son travail. Celui-ci lui donne ses moyens de subsistance, son statut de sujet (et non d'objet dans la communauté); c'est encore lui qui le fait accéder aux mécanismes de solidarité et de redistribution des richesses.

- Non seulement il le fait exister socialement, mais, par l'enrichissement qu'il procure, il le fait croître dans une société où le critère matériel est le seul étalon. Au 18^{ème} siècle, nous aurions porté insignes, rubans, cordons, uniformes...

1. Licencié en droit, bachelier en philosophie, exerce une fonction de direction dans une grande entreprise, Administrateur de SOS Jeunes.

bref tous signes extérieurs d'honneur, de privilège ou de statut, et ce, quelle que fût notre situation sur le plan matériel; nous arborons aujourd'hui sur nos poitrines ou sur nos fesses les marques de fabrique attestant de l'épaisseur de notre portefeuille.

- Vu l'éclatement des groupes sociaux restreints, le travail joue, non seulement, un rôle de positionnement dans la société, mais, également, un rôle d'intégration humaine dans la vie de tous les jours, créant autour de chacun une communauté qui le voit comme sujet : collègues, supérieurs, subordonnés, clients, fournisseurs, administrés...

Par ailleurs, dans une société où les besoins matériels fondamentaux (alimentation, santé, habitation, sécurité,...) n'étaient pas rencontrés, le travail a joué un rôle prépondérant de création de richesses et de redistribution de celles-ci. Tant que création et redistribution allaient de pair, le système pouvait s'équilibrer. Ainsi nos autorités publiques ont vécu à la recherche constante du plein emploi. La destruction de richesses causée par les deux guerres mondiales a fait fonctionner le système jusque dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle.

L'impasse actuelle

Mais toute société évolue constamment. La concentration d'énergie dans le travail provoque l'essor que l'on connaît des sciences et des techniques, entraînant ainsi une efficacité économique et des hausses de productivité prodigieuses.

Dans un environnement socio-économique où les besoins primaires n'étaient pas assurés et la productivité des outils assez faible, il était justifié de donner à la valeur travail une place prépondérante et de rechercher le plein emploi pour assurer au mieux création et redistribution des richesses.

Mais que se passe-t-il aujourd'hui ? Bien qu'il y ait encore - et même plus qu'avant - des inégalités et des injustices criantes, nos sociétés européennes occidentales assouviennent leurs besoins économiques primaires et n'ont jamais été, en moyenne par tête d'habitant, aussi riches qu'aujourd'hui, alors que le chômage touche 10 à 15% de la population en âge

de travail. Et pourtant, sur le plan politique, nous tenons toujours le même discours : le travail reste la valeur prépondérante dans nos sociétés et nous devons retrouver une situation de plein emploi.

Or si, pour toutes les raisons indiquées ci-dessus, nous devons travailler, mais que, de manière macro-économique (j'insiste sur le terme, l'opposant aux situations individuelles dramatiques d'exclusion, de paupérisation ou de rejet), les besoins économiques primaires de la communauté sont assouvis, que faire ?

- Soit nous persuadons cette communauté de consommer des biens dont elle n'a pas réellement besoin, ce qui nous permettra de les produire et donc de travailler. C'est, très prosaïquement, ce que nous appelons la société de consommation : une surconsommation est mise en place pour pouvoir tendre au plein emploi et conserver au travail son rôle de redistribution des richesses. Dans un tel système, nous travaillons trop pour produire et consommer trop.

- Soit nous la persuadons de jouer au casino, en d'autres termes d'affecter une partie de ses biens à des activités qui ne produisent aucune valeur ajoutée : lorsque quelqu'un gagne un franc, quelqu'un d'autre en perd un. C'est ce que j'appellerais la société de spéculation qui a effectivement permis de créer des centaines de milliers d'emplois : opérations de bourse, spéculation sur les devises, les matières premières, **l e s t a u x d ' i n t é r ê t ...**

Loin de moi l'idée de condamner tout marché spéculatif. Au contraire, il est nécessaire à la régulation des échanges. Il crée une valeur ajoutée en ré-allouant les moyens en fonction des besoins. Mais l'hyperspéculation que nous connaissons aujourd'hui ne crée pas de valeur ajoutée. Elle en détruit en raison des chocs artificiels qu'elle entraîne dans nos équilibres socio-économiques. Dans un tel système, nous travaillons trop pour ne créer aucune richesse.

Pouvons-nous espérer un retour de la société de plein emploi sans les travers et déséquilibres cités ci-dessus ?

Il y a les optimistes, ardents défenseurs du système actuel. Ils pensent que de nombreux besoins "utiles" ne sont pas

couverts, qu'il s'en créera de nouveaux dans une société de la "connaissance" et que, une fois que les circuits seront créés pour rencontrer ces besoins, nous retrouverons une situation de plein emploi. Dans celle-ci, le travail assumera toujours son double rôle de création et de redistribution des richesses. Pour eux, il n'y a donc aucune raison de modifier la place qu'occupe la valeur travail dans nos sociétés.

Il y a ceux qui, dans une vision très pragmatique, citent l'exemple des Etats-Unis. Mais que penser d'une situation de plein emploi qui génère pourtant un pourcentage de population vivant au-dessous du seuil de pauvreté nettement plus élevé que dans nos sociétés européennes ?

Je ne partage pas cet optimisme. Je ne pense pas que nous retrouverons un niveau de plein emploi, sauf au prix d'une exacerbation suicidaire de la société de consommation et de spéculation.

Plusieurs raisons m'incitent à penser de la sorte :

La concurrence entre l'homme et la machine sur le marché du travail. Dans toutes nos entreprises de production de biens ou de services, l'homme lutte pied à pied pour rester concurrentiel par rapport à la machine. Bien sûr, une partie de son handicap est artificiel : en grevant, pour des raisons historiques, la rémunération du travail humain d'un prélèvement fiscal et social important (impôts et cotisation de sécurité sociale), nous avons économiquement instauré une "TVA" - différence entre revenus nets du travail pour le travailleur et coût de ce même travail pour l'employeur - très forte sur le travail, dépassant parfois même 100%. Or dans un système d'échanges (biens ou services), une forte TVA a un effet inhibiteur sur les volumes échangés. Une partie de ce handicap peut être corrigée : réduction des prélèvements fiscaux et sociaux sur le travail humain, augmentation de ces mêmes prélèvements sur le travail de la machine (sur le plan économique, nous pouvons considérer que les taxes écologiques entrent, d'une certaine manière, dans ce type d'approche). La plupart de nos gouvernements agissent d'ailleurs actuellement en ce sens.

Mais malgré tout, sur les plans techniques et économiques, la machine développe

de plus en plus d'atouts par rapport à l'homme. En soi, c'est un bien. Il reste à la société à s'adapter à cette nouvelle donne.

L'impérieuse nécessité de consommer moins et mieux.

Si nous voulons assurer à notre planète une croissance équilibrée et durable, il faut réduire la consommation; la conséquence sur l'emploi est évidente et immédiate. Cependant, nous pouvons espérer remplacer une partie de la surconsommation par une consommation de meilleure qualité. L'effet net en terme d'emploi devrait malgré tout rester négatif.

Une réduction progressive de la société de spéculation.

L'hyperspéculation est destructrice de valeur. Elle doit être ramenée à des limites raisonnables. Mais elle procure aujourd'hui des centaines de milliers d'emplois. Toute réduction de cette activité aura un impact négatif sur le marché de l'emploi.

Une répartition plus équitable du travail humain sur l'ensemble de la planète.

Ces dernières années, de nombreuses voix européennes se sont élevées pour dénoncer le phénomène de délocalisation d'entreprises, supprimant du travail dans nos pays au profit de travailleurs de pays plus éloignés. Certes, ce phénomène existe mais, aujourd'hui encore, l'Europe exporte beaucoup plus qu'elle n'importe. En d'autres termes et suivant un raisonnement un peu simpliste - je l'admets volontiers - nous, Européens, nous travaillons plus pour les habitants d'autres régions du monde qu'eux ne travaillent pour nous. Ne sont-ils pas en droit de nous demander à long terme un meilleur équilibre des échanges économiques afin que le travail et l'activité économique se répartissent entre les régions en fonction de leur consommation respective ? Bien qu'il soit difficile de le calculer, ce rééquilibrage devrait une fois encore avoir un impact négatif sur notre marché de l'emploi.

Une voie à suivre : la société de responsabilité citoyenne

Mais, si le plein emploi devient un mythe,

si, en d'autres termes, une partie de la population âgée de 20 à 60 ans ne peut trouver un travail à temps plein, comment faire évoluer la valeur travail dans nos sociétés ? Par quoi la remplacer, à tout le moins partiellement ? Comment assurer un positionnement et une intégration sociaux en dehors du travail ?

Précisons tout d'abord que le travail gardera évidemment certains rôles tels que celui d'assurer les moyens de subsistance (rôle tempéré cependant par l'introduction d'une allocation universelle) ou de favoriser l'enrichissement. Il devrait par contre perdre quelque peu son rôle d'intégration sociale (la part de celui-ci jouée par d'autres activités humaines allant en augmentant).

L'évolution de nos sociétés, dont nous percevons déjà les premiers tâtonnements, devrait se faire sur les axes suivants :

Remplacement progressif de la valeur travail et de la situation matérielle par la valeur de citoyenneté.

Sur ce plan, nos progrès restent aujourd'hui assez modestes. Les valeurs travail et matérialisme semblent avoir le dessus dans la société dans son ensemble, mais, dans des communautés plus restreintes, la valeur de responsabilité citoyenne semble émerger peu à peu. Le mouvement écologique n'est-il pas la meilleure démonstration de cette évolution ?

Le passage difficile consiste à inventer les signes de reconnaissance et les avantages à accorder à cette responsabilité citoyenne. Aujourd'hui, c'est l'argent qui donne tout : la liberté, la sécurité, le confort, le pouvoir, les honneurs... Il faut que demain, sans condamner l'argent, nous trouvions le moyen de récompenser la responsabilité citoyenne par certains instruments de liberté, de pouvoir, d'honneur, tout en évitant de retomber dans la rigidité des privilèges et des statuts.

Partage du travail.

C'est un axe de réflexion qui a déjà été largement exploré. Jusqu'à présent, l'accent a porté sur la réduction du temps de travail avec, en règle générale, un maintien du niveau de rémunération et un assouplissement des horaires de travail (plages d'heures plus importantes, travail le week-end...). Ceci doit compenser le coût de cette réduction du temps de travail

par une utilisation plus intensive de l'outil. Il faut poursuivre dans cette voie en évitant de provoquer de la sorte une hausse du coût de la main-d'oeuvre qui mettrait l'homme en situation concurrentielle encore plus défavorable par rapport à la machine.

Un deuxième axe de réflexion, déjà largement ébauché par certaines personnes, mérite d'être approfondi : la répartition des périodes de vie entre travail, action familiale et éducation, formation, action citoyenne, repos et ressourcement. Il connaît déjà quelques réalisations concrètes, notamment l'instauration du congé sans solde.

Mais force est de reconnaître qu'encore aujourd'hui, pour la plupart d'entre nous, surtout dans le secteur marchand, les 40 années de vie professionnelle se déroulent de manière linéaire et que tout écart par rapport à cette ligne, toute interruption sont souvent lourdement sanctionnés.

En d'autres termes, une fois que nous avons pris le train de la vie professionnelle, dans un environnement qui juge souvent l'homme à l'aune de son efficacité immédiate, il est dangereux de le quitter.

Une plus grande fluidité entre les périodes de vie, permettant d'allouer des tranches de vie active à des activités différentes telles que mentionnées ci-dessus, devrait avoir plusieurs effets positifs :

- elle permettrait une répartition du travail entre plus d'individus, chacun y consacrant globalement une part moins importante qu'aujourd'hui de ses 40 ans de vie active;

- en alternant, durant sa vie, les différentes facettes de l'action humaine au lieu, comme aujourd'hui, de vivre la plupart d'entre elles de manière "subsidaire" par rapport au travail, l'individu multiplierait ses positionnements sociaux et ses réseaux d'intégration sociale. Ses liens à la communauté entière deviendraient plus riches, plus diversifiés ;

- ce modèle de partage du temps de la vie active permettrait également de réduire le clivage actuel entre la période d'éducation et de formation et la période de travail. Il paraît de plus en plus clair que nous nous dirigeons vers un modèle éducatif préconisant de plus en plus la formation permanente, le recyclage s'étalant sur toute la durée de la vie. Nous n'aurons plus un diplôme une fois pour toute. Nous

devrons continuer à apprendre tout au long de la vie, en partie certes par l'expérience et la formation sur le tas, mais en partie également par des compléments de formation plus structurés.

Ce clivage joue également dans l'autre sens. Je ne suis pas persuadé que nous ne devrions pas ramener à 16 ans l'âge de l'obligation scolaire. Je pense même que, de manière contrôlée, nous devrions permettre aux jeunes âgés de 15 ans de faire l'expérience du travail.

La répartition de la vie active en tranches affectées aux différentes facettes de la responsabilité citoyenne pose évidemment le problème des revenus et des moyens de subsistance. Ceci nous amène naturellement au troisième axe de l'évolution de nos sociétés.

Modification des mécanismes de redistribution des richesses.

La solution ne réside pas dans une rupture radicale par rapport au passé, mais dans une adaptation progressive de certains mécanismes aux réalités nouvelles. L'effort, l'ingéniosité, l'intelligence, le sens des responsabilités devront toujours faire l'objet d'une rémunération particulière qui gardera, dans ce domaine, un rôle nécessaire d'aiguillon et de motivation.

L'adaptation progressive des mécanismes de répartition des richesses pourrait prendre trois formes:

La modification des mécanismes de prélèvement en vue de réduire la concurrence déloyale de la machine par rapport à l'homme.

C'est la voie actuellement poursuivie par nos gouvernants : réduction de l'impôt sur les revenus du travail, réduction des cotisations de sécurité sociale et fiscalisation d'une part grandissante de celle-ci, augmentation de la taxation sur le patrimoine ou les revenus financiers (intérêts, dividendes, plus-values), taxation de l'activité des machines (écotaxes...).

Des premiers pas timides sont réalisés. Il faut poursuivre avec acharnement dans cette voie, même si elle s'avère difficile en raison de l'harmonisation indispensable de cette politique au sein des grandes régions économiques et bientôt à l'échelle planétaire. La mondialisation des échanges l'impose. En effet, la politique fiscale et sociale devient un facteur

économique de plus en plus important, déterminant la position concurrentielle de chacun sur le marché mondial. Il faut là aussi éviter toute distorsion abusive de concurrence.

Cette première adaptation des mécanismes de redistribution devrait avoir deux conséquences :

- elle permettrait d'augmenter quelque peu le revenu net du travail ou du moins le revenu total cumulé provenant du salaire et de l'allocation universelle (voir ci-après). Ceci devrait faciliter l'alternance des périodes de travail et d'autres activités citoyennes ;

- rendant l'homme plus concurrentiel par rapport à la machine, elle mettrait un frein à la recherche permanente de hausse de productivité et permettrait de conserver ou, à tout le moins, de réduire moins rapidement la part du travail réservé à l'homme.

La rétribution de l'action citoyenne sous forme d'allocation universelle.

Le concept d'allocation universelle fait l'objet de nombreux débats et publications au cours de ces dernières années. Il peut se résumer comme suit : l'Etat payerait un montant mensuel fixe à chaque citoyen ayant atteint l'âge de la majorité, et ce, quels que soient sa situation d'emploi et l'état de ses ressources. Cette allocation universelle viendrait se substituer à certains revenus de remplacement dont notamment les allocations de chômage. Les auteurs qui se sont penchés sur ce concept y voient de nombreux avantages, notamment dans la lutte contre le chômage : l'allocation universelle permet d'éviter le "piège du chômage". Aujourd'hui, un chômeur hésite à prendre un emploi mal rémunéré ou irrégulier parce qu'en le faisant il perd ses allocations de chômage.

Avec l'allocation universelle, il garde le bénéfice de celles-ci, même s'il reprend un emploi. Par conséquent, tout travail quelles qu'en soient la durée et la rémunération nette, lui procurerait un gain marginal.

Le financement de l'allocation universelle se ferait par un relèvement de la fiscalité, notamment sur les salaires, ce qui serait socialement acceptable, car la diminution du salaire net serait compensée par l'allocation universelle.

Celle-ci permettrait de financer, dans une certaine mesure, les tranches de vie active qui ne seraient pas consacrées au travail.

L'élargissement des circuits de redistribution des richesses.

Aujourd'hui, la redistribution des richesses se fait à travers deux canaux principaux :

- la redistribution basée sur la loi de l'offre et de la demande :

toutes les activités marchandes
le travail humain

- la redistribution basée sur les choix de solidarité :

- l'impôt et la sécurité sociale
- la générosité individuelle parfois encouragée par des mesures fiscales
- l'héritage.

Comme nous l'avons vu plus haut, le rôle que joueront à l'avenir les activités marchandes et le travail humain dans la redistribution des richesses devrait se réduire. Dans la redistribution basée sur des choix de solidarité, il semble établi que le rôle que l'Etat peut jouer connaît une limite au-delà de laquelle il fait naître une profonde démotivation chez les individus (réflexe de fraude, découragement à l'effort, à l'esprit d'entreprise, attitude de repli social, contestation des règles de solidarité...).

Cette limite paraît atteinte aujourd'hui avec des prélèvements fiscaux et parafiscaux (sécurité sociale...) atteignant 40 à 50% du PIB.

Dans ces circonstances, ne convient-il pas, par des mesures fiscales, de promouvoir la redistribution basée sur des choix individuels de solidarité : dons, mécénats, legs, fondations ?

La redistribution des richesses via des actions individuelles de solidarité représente en Europe entre 1 et 3% du PIB alors qu'elle représente 10% du PIB aux Etats-Unis. Cela crée évidemment des circuits de redistribution qui échappent au contrôle de l'Etat. Mais faut-il vraiment que l'Etat contrôle tout en ce domaine ? Je ne le pense pas.

La multiplication des canaux de redistribution des richesses augmenterait la masse des richesses redistribuées. Elle apporterait en outre une plus grande souplesse quant aux règles de redistribution. Cela se ferait certes au prix d'un certain arbitraire, ou plutôt d'une multitude de petits arbitrages privés qui,

plus que probablement, se neutraliseraient mutuellement. Mais cela n'apporterait-il pas un correctif utile aux monolithismes de la redistribution "équitable" par les pouvoirs publics ? Elle non plus n'est pas dépourvue d'arbitraire et souffre en outre, dans certains domaines, d'une inefficacité criante.

Conclusions

Ne nous voilons pas la face. L'évolution de nos sociétés nous impose de profondes mutations socio-économiques, centrées sur l'"être" de l'homme plus que sur son "avoir".

Trop souvent, nous restons figés dans nos réflexions et nos actions sur des concepts et des clichés historiques : l'antagonisme gauche-droite, le financement de la solidarité sociale, le rôle de l'Etat. Ne commettons pas l'erreur de jeter la pierre à nos gouvernants. Empêtrés dans la gestion de l'existant, ils ne peuvent, à eux seuls, jeter les bases de cette société de l'homme.

Soit nous trouverons en nous l'énergie, l'intelligence et la générosité pour projeter et conduire cette évolution soit nous assisterons désarmés à une crise qui s'en chargera à notre place, dans les crises, la souffrance, l'injustice, pour aboutir par un jeu de réactions et de contre-réactions à un résultat probablement très éloigné de celui que nous recherchons. ■



Revue de presse sur les drogues et les problèmes liés aux toxicomanies et aux assuétudes

En quelques lignes, un compte rendu succinct des informations parues dans la presse francophone ces trois derniers mois

La nouvelle la plus importante de cet été est sans conteste l'annonce de la mise au point par des chercheurs américains d'un vaccin efficace contre l'accoutumance à certaines drogues. A l'occasion du Congrès annuel de la Société américaine de chimie à La Nouvelle Orléans en Louisiane, le Professeur Kim Janda de l'Institut de recherches Scipps à La Jolla, Californie, a présenté un vaccin censé inhiber la dépendance à la cocaïne. Le but recherché était de prévenir le besoin soudain de produits, d'en supprimer les effets et de lutter contre la sensation de manque.

Cette nouvelle substance permet au système immunitaire de produire des anticorps qui attaquent la molécule de la cocaïne, la bloque dans le sang, l'empêchant d'atteindre le cerveau et annihilant ainsi tout effet d'euphorie. La difficulté provenait de la taille de la molécule, trop petite pour être reconnue par le système immunitaire. L'astuce a consisté à attacher un dérivé de la cocaïne à une protéine plus importante qui déclenche alors le processus immunitaire. Pour absconce qu'elle paraisse aux non-initiés, cette découverte fait évidemment naître, on s'en doute, de grands espoirs chez les toxicomanes. Ce vaccin pourrait également être utilisé dans les cas de dépendance à l'héroïne, au tabac ou à l'alcool. Autre avantage de cette molécule, elle n'induit pas de dépendance. Cependant, il faut rester prudent et ne pas crier victoire trop tôt. Jusqu'à présent, les expériences ont été menées sur des rats dépendants à la cocaïne. Les premiers essais sur l'homme devraient débiter d'ici la fin de l'année.

Des chercheurs russes ont quant à eux mis au point une vodka révolutionnaire qui, même absorbée en grande quantité, ne provoque plus de gueule de bois. Il suffit de quelques grammes d'un produit miracle dont la composition, patiemment élaborée dans les laboratoires d'un institut d'Orfa en Bachkirie, n'a pas été révélée, pour diminuer la quantité de toxines passant dans l'organisme, sans pour autant supprimer les effets euphoriques de ce qui reste la boisson préférée de tout un peuple. Autre avantage, et non des moindres : l'effet bénéfique du produit sur le foie et l'activité sexuelle. Cette nouvelle n'est pas dénuée d'intérêt quand on sait que la production de vodka en Russie a augmenté de 65,5 % en 1999 par rapport à l'an dernier!

De toute évidence, la perception des bienfaits des boissons alcoolisées n'est pas la même pour Andrea Fischer. En effet, le ministre allemand de la Santé souhaite proposer à ses 14 collègues européens de faire figurer sur les bouteilles de spiritueux et de liqueurs, à l'instar de ce qui se fait pour le tabac, une mise en garde : "*l'alcool peut nuire gravement à la santé*". Fort sans doute des conclusions du récent Rapport Parquet qui bousculent la hiérarchie des a priori à propos des produits jusqu'ici considérés comme les plus dangereux, le ministre allemand veut "informer de façon plus insistante sur les dangers des drogues et du tabac, mais aussi de l'alcool". Déjà proposé en 1997 par les Etats allemands, ce message de prévention n'avait pu être inscrit sur les bouteilles de bière et de vin en raison des protestations des fabricants.

Xème épisode de la saga du tabac. La polémique sur le maintien de l'interdiction de la publicité ou sur son assouplissement a de nouveau fait rage à la faveur du Grand Prix de Formules 1 de Spa-Francorchamps. S'affrontent le clan des irréductibles qui crient à l'assassinat de toute une région qui (sur)vit essentiellement grâce aux retombées financières du Grand Prix, celui des légalistes : "Dura lex, sed lex", ce qui est dit est dit et on revient pas sur ce qu'on a dit, question de cohérence et celui des acteurs de la santé qui, chiffres en main, démontrent que l'absence de publicité diminue considérablement la consommation de tabac, surtout chez les jeunes, cibles privilégiées des cigarettiers. Qui sortira vainqueur de ce bras de fer ? Faudra-t-il choisir entre tabac et santé ? La question se pose de façon plus aiguë encore quand on sait que les fabricants de tabac incorporent volontairement des additifs qui favorisent la dépendance. Plus de 600 additifs ont été recensés. Arômes, adoucissants, incitants, tout est bon pour attirer les jeunes fumeurs, d'autant plus que la législation n'oblige pas les fabricants à mentionner les divers ingrédients sur les paquets de cigarettes.

Erratum : Dans la précédente revue de presse, en ce qui concerne les "9,3% des dialysés", le coût s'élève à 2 millions par an **par personne**. ■

Nous avons lu pour vous ...

La période des vacances est souvent propice à une lecture plus "récréative". Ainsi, nous avons profité des heures chaudes et ensoleillées du mois d'août pour effeuiller quelques florilèges consacrés au cannabis.

Saveurs de chanvre - Dominique Antonin

L'Esprit frappeur, 1999, 85 pages, 70 FB

L'auteur a, cette fois, rassemblé quelques textes d'auteurs français du 19^e siècle que les anthologies scolaires choisissent rarement de faire étudier aux potaches qui sont loin de se douter que Balzac, Dumas, Gautier, Baudelaire ou Rimbaud, bien longtemps avant eux, se sont laissés séduire par les expériences cannabiques. On y apprendra, entre autre, la surprenante recette du *dawamesk*, sorte de confiture à base de cannabis, auquel on adjoint souvent de l'opium, du datura ou de la jusquiame, agrémenté d'épices, d'arômes et de miel. Avis aux gastronomes !

Marseille sur héroïne. Les beaux jours de la French connexion - Alfred McCoy

L'Esprit frappeur, 1999, 73 pages, 70 FB

L'auteur raconte ici comment, pendant trente ans, la cité phocéenne a été la capitale mondiale de la fabrication d'héroïne, comment elle alimentait le marché américain. Il relate aussi les accointances de la mafia corse et du monde politique français et le rôle essentiel que la CIA joua dans cette guerre froide.

Signalons également le livre d'**Alain Lallemand, Le cannabis expliqué aux parents**, paru aux Editions Luc Pire et Ligue des Familles. Nous y reviendrons dans le prochain Cahier. Bonne lecture et bonne rentrée.

Danielle Dombret, Secrétaire-Documentaliste.

S

Editorial
Michel ROSENZWEIG

O

DOSSIER
“ECONOMIE SOUTERRAINE OU
ECONOMIE DES EXCLUS ?”- TOME 2

M

- Regards sur l'économie informelle dans les pays du Sud
Bénédicte FONTENEAU 3

M

- L'impact des trafics internationaux sur les consommations de
drogues en Afrique de l'Ouest
Alain LABROUSSE 8

A

- L'exploitation sexuelle dans le contexte des Droits de
la Personne et de la santé
Malka MARCOVICH 13

I

- Pratiques de santé et exclusion sociale :
la logique paradoxale des modèles de prise en charge
Claude RENARD 16

R

- Apprentissage, emploi et action citoyenne
une approche plurielle
Bernard DE VOS 20

E

- La civilisation du travail et du plein emploi :
mythe ou réalité à l'aube du XXIème siècle ?
Bernard BOON FALLEUR 26

A propos de la revue de presse de Prospective Jeunesse 32



Avec le soutien de la Communauté française
de Belgique et de la Commission communautaire
française de la région de Bruxelles-Capitale.

